



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

## Conseil d'administration

Session annuelle  
Rome, 26–30 juin 2023

Distribution: générale

Point 8 de l'ordre du jour

Date: 29 mai 2023

WFP/EB.A/2023/8-A/2

Original: anglais

Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

## Plan stratégique de pays – Kenya (2023–2027)

Durée	1 <sup>er</sup> juillet 2023–30 juin 2027
Coût total pour le PAM	1 433 999 462 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	4

\* <http://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>

### Résumé

Le Kenya, première économie d'Afrique de l'Est et la plus développée, n'a que sept ans pour mettre en œuvre son plan "Kenya Vision 2030", qui doit lui permettre de devenir un pays à revenu intermédiaire moderne et innovant, ainsi qu'une démocratie stable et pacifique où la sécurité alimentaire est généralisée et où l'accès aux services publics en matière de santé, d'éducation et de droits humains est équitable, engagée sur la voie d'une "transition verte" ne laissant personne de côté. Cette échéance – proche – de 2030 est aussi celle à laquelle le Kenya doit s'efforcer de respecter ses engagements pris au niveau mondial pour atteindre les 17 objectifs de développement durable.

Néanmoins, le Kenya reste en première ligne de la crise climatique et se voit de nouveau confronté à une crise touchant la sécurité alimentaire: après cinq mauvaises saisons des pluies consécutives, les rendements de l'élevage et des cultures sont faibles, la pénurie de pâturages et de ressources en eau est à l'origine de conflits localisés, la crise alimentaire mondiale a fait grimper en flèche les prix des denrées alimentaires, et environ 5,4 millions de personnes vivant dans les zones arides et semi-arides du pays connaissent un niveau d'insécurité alimentaire aiguë dit "de crise", voire pire, parmi lesquelles 970 000 enfants de moins de 5 ans et 142 000 filles et femmes enceintes ou allaitantes qui nécessitent d'urgence un traitement contre la malnutrition aiguë. Voulant échapper à la sécheresse qui sévit dans la région, les réfugiés et les demandeurs d'asile continuent d'affluer,

### Coordonnateurs responsables:

M. M. Dunford  
Directeur régional  
Afrique de l'Est  
courriel: [michael.dunford@wfp.org](mailto:michael.dunford@wfp.org)

Mme L. Landis  
Directrice de pays  
courriel: [lauren.landis@wfp.org](mailto:lauren.landis@wfp.org)

et viennent s'ajouter aux 500 000 personnes et plus vivant dans des camps situés dans les zones arides et semi-arides, dont certains ont été établis il y a plus de trente ans.

Si l'on s'en tient aux pratiques habituelles, il ne sera possible ni de répondre aux besoins humanitaires ni de s'attaquer aux problèmes récurrents d'insécurité alimentaire à long terme que connaît le pays. Pour sauver durablement des vies au Kenya, le PAM doit s'employer toujours plus à changer la vie des personnes auxquelles il vient en aide. Soucieux d'obtenir des résultats à grande échelle, le PAM concevra son mandat de manière multidimensionnelle, en s'appuyant sur des programmes novateurs, intégrés et tenant compte des risques, conformément à son objectif de "sauver des vies et de changer la vie", en apportant un appui immédiat et continu visant à améliorer l'accès à la nourriture et sa disponibilité, et en prenant des mesures à moyen et long terme pour mettre en place des systèmes alimentaires résilients face aux changements climatiques.

Dans son approche associant l'action humanitaire, le développement et la paix comme autant de questions interdépendantes, le PAM poursuivra l'intervention d'urgence menée pour faire face à la sécheresse et répondre à la hausse attendue des besoins essentiels, tout en créant des passerelles efficaces entre les secours et le renforcement de la résilience qui relieront l'action humanitaire aux priorités de développement au niveau national comme au niveau des comtés, et seront conçues de manière à avoir le plus grand impact mesurable possible sur les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition au Kenya. Le PAM mettra tout en œuvre pour poursuivre cette réorientation stratégique au-delà de la période couverte par le présent plan stratégique de pays, avec pour objectif de mener à son terme la transition vers des approches habilitantes d'ici à 2030.

Afin de faire évoluer et d'élargir son portefeuille d'activités visant à "changer la vie", le Bureau du PAM au Kenya fera du renforcement des capacités des systèmes au niveau national comme au niveau des comtés le principal levier stratégique pour appuyer des systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs, les filets de sécurité ainsi que la gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques. S'inspirant des enseignements tirés de l'évaluation indépendante du plan stratégique de pays pour 2018-2023, le PAM a élaboré une stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui est intégrée en interne à l'ensemble du portefeuille du plan stratégique de pays et, en externe, correspond aux priorités du Kenya et à celles de ses partenaires du système des Nations Unies. Le PAM intégrera le renforcement des capacités dans ses activités restructurées de la chaîne d'approvisionnement, tout en élargissant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Il collaborera dans le cadre de partenariats stratégiques avec le secteur privé kényan afin de libérer son potentiel et d'investir dans des modèles novateurs d'exécution des programmes ouvrant des perspectives économiques aux femmes, aux jeunes, aux populations urbaines, aux personnes handicapées et à d'autres groupes sous-représentés.

Mettant à profit l'innovation et la réflexion à l'échelle du système, et s'appuyant sur une théorie du changement ainsi que sur les éléments d'analyse, les données factuelles, les enseignements tirés de l'expérience et les acquis découlant du plan stratégique de pays pour 2018-2023, le PAM propose pour le Kenya un plan stratégique de pays d'une durée de quatre ans qui est fondé sur les objectifs de développement durable 2 et 17, s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025, concorde avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2022-2026 établi pour le Kenya et le quatrième plan à moyen terme élaboré par le Gouvernement pour 2023-2027, et sera mis en œuvre à la faveur d'un portefeuille de quatre effets directs parfaitement intégrés:

- Effet direct 1. Afin que les populations soient mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents, le PAM fournira un appui vital à dimension nutritionnelle visant à réduire la faim, tout en intégrant le traitement de la malnutrition aiguë et la prévention en faveur des réfugiés et des autres personnes les plus à risque avant, pendant et après les chocs. Passant d'une approche axée sur les camps à une approche axée sur les zones d'installation, conformément à l'évolution des politiques suivies par les pouvoirs publics à l'échelle nationale et à l'échelon des comtés, le PAM intensifiera les activités favorisant l'autosuffisance et les reliera aux activités de renforcement de la résilience menées au titre de l'effet direct 2 ainsi qu'au renforcement des capacités du Gouvernement et de ses partenaires au titre de l'effet direct 3.
- Effet direct 2. Afin que les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables, le PAM adoptera des méthodes éprouvées pour rendre les systèmes alimentaires plus résilients face aux changements climatiques, plus productifs, plus inclusifs, plus équitables, plus écologiquement viables et plus à même de fournir une alimentation sûre, saine et nutritive à l'ensemble des individus et des communautés. Le PAM œuvrera aux côtés des personnes, des ménages et des communautés touchés afin de reconstituer leurs moyens d'existence et de renforcer leur capacité à anticiper les chocs et les facteurs de perturbation climatiques, environnementaux et économiques, à y faire face et à s'y adapter. Conformément aux priorités nationales, le PAM accordera une large place à l'autonomisation des jeunes et des femmes dans les domaines de l'agriculture, de la gestion de l'eau et d'autres filières viables.
- Effet direct 3. Le renforcement des systèmes nationaux est au cœur de la réorientation stratégique du PAM, qui passera d'un rôle d'exécutant à un rôle de catalyseur au Kenya, et constitue le fondement de la stratégie du PAM en matière de transition à moyen et long terme. Fort des actions menées au titre des effets directs 1 et 2 du plan stratégique de pays, le PAM mettra à profit l'innovation et les atouts qui lui sont propres pour contribuer au renforcement des capacités des systèmes publics, au niveau national comme à celui des comtés, dans le cadre de la transition vers une prise en main complète des systèmes de protection sociale tenant compte de la problématique femmes-hommes et réactifs face aux chocs, ainsi que des mesures de réduction et d'atténuation des risques de catastrophe et des risques climatiques facilitant les mesures d'anticipation.
- Effet direct 4. Afin que les acteurs de l'aide humanitaire et du développement soient plus efficaces et plus efficaces, le PAM placera la chaîne d'approvisionnement au cœur de l'intégration des programmes, de l'innovation et de la mise en œuvre en tant que catalyseur de la réorientation des activités vers le renforcement des capacités, en développant les capacités et les systèmes de gestion des données et des connaissances et en fournissant au Kenya ainsi qu'à ses partenaires du système des Nations Unies des services sûrs et inclusifs liés à la chaîne d'approvisionnement. Grâce au Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies qu'il gère et à une offre de services élargie, le PAM continuera de fournir des services délégués et des services à la demande pour venir en aide aux personnes à risque et répondre aux besoins ainsi qu'aux situations d'urgence.

Les questions transversales dont traite le PAM – nutrition, égalité des sexes et avancement des femmes, protection et responsabilité à l'égard des populations touchées, et durabilité environnementale – sont les principaux vecteurs stratégiques de l'intégration des programmes dans le cadre du présent plan stratégique de pays. Grâce à sa capacité renforcée de collecte de données, d'analyse et de gestion des connaissances, davantage adaptée aux systèmes nationaux, le Bureau du PAM au Kenya pourra suivre et mesurer, en collaboration avec les administrations au niveau national et au niveau des comtés, la manière dont ses investissements dans la résilience permettent de réduire les besoins humanitaires et d'étendre les effets des activités du PAM au-delà de la mise en œuvre et de l'assistance directes.

Pour mobiliser des ressources suffisantes aux fins du présent plan stratégique de pays, le PAM s'efforce de mettre en place des modèles de financement novateurs et des approches de programmation conjointe, en saisissant les possibilités qu'offrent les administrations publiques, les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale, le secteur privé et d'autres partenaires.

Le PAM, qui est un membre essentiel de l'équipe de pays des Nations Unies au Kenya, a participé activement à la préparation de l'analyse commune de pays réalisée en 2021, en veillant à ce que les effets directs proposés dans le présent plan stratégique de pays découlent des priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2022-2026, auxquelles il a contribué, et concordent parfaitement avec celles-ci. Le PAM a opté pour une durée de quatre ans afin que la période couverte par le présent plan stratégique de pays coïncide avec celle du Plan-cadre de coopération.

## **Projet de décision\***

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Kenya (2023-2027) (WFP/EB.A/2023/8-A/2), pour un coût total pour le PAM de 1 433 999 462 dollars É.-U.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## 1. Analyse de la situation du pays

### 1.1 Contexte national

1. Le plan de développement à long terme Kenya Vision 2030<sup>1</sup> a pour objectif de transformer le Kenya en un pays nouvellement industrialisé, à revenu intermédiaire, offrant une qualité de vie élevée à tous ses citoyens. La Constitution de 2010 a doté le Kenya d'un organe législatif bicaméral, d'une administration décentralisée au niveau des comtés et d'un organe judiciaire ainsi que d'un organe électoral. Dans le cadre de la décentralisation opérée, les pouvoirs sont passés du Gouvernement national à 47 administrations de comté afin de réduire les disparités persistantes dans les services publics qui demeurent un obstacle majeur à l'éradication de la pauvreté. À la suite des élections législatives d'août 2022, la passation des pouvoirs s'est faite de manière pacifique, avec l'arrivée d'un nouveau président et d'une nouvelle coalition gouvernementale à l'Assemblée nationale et au Sénat.
2. Ces réformes ont contribué à faire du Kenya la plus grande économie d'Afrique de l'Est, avec un secteur privé dynamique, un produit intérieur brut (PIB) de 110,35 milliards de dollars en 2021<sup>2</sup>, ainsi qu'une croissance du PIB réel de 6,7 pour cent en 2021 et de 5,9 pour cent en 2022<sup>3</sup>. L'impact socioéconomique de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) s'est traduit par un recul du PIB de 0,3 pour cent en 2020, des perturbations des échanges commerciaux, des transports et du tourisme ainsi qu'une aggravation de la pauvreté multidimensionnelle de 4 pour cent (à 53 pour cent)<sup>4</sup>. Les inégalités, le manque de transparence, les problèmes de gouvernance, les conséquences économiques des changements climatiques et, récemment, la guerre en Ukraine continuent de peser sur le secteur privé et les investissements étrangers directs. Selon l'indice de développement humain, le Kenya se classait au 152<sup>e</sup> rang sur 191 pays en 2021-2022, soit parmi les 10 derniers pays considérés comme ayant un "développement humain moyen"<sup>5</sup>.
3. L'agriculture reste le secteur dominant de l'économie kényane, puisqu'elle représente 33 pour cent du PIB<sup>6</sup> et fournit le principal moyen d'existence à 60 pour cent de la population. L'élevage emploie environ 50 pour cent de la main-d'œuvre agricole et constitue le principal moyen d'existence de plus de 15 millions de personnes vivant dans les zones arides et semi-arides. Les jeunes de 18 à 35 ans représentent les trois quarts de la population. Chaque année, près d'un million de Kényans entrent sur le marché du travail, mais le chômage des jeunes ne cesse d'augmenter. L'urbanisation rapide modifie les relations entre les zones rurales et urbaines, de même que l'approvisionnement alimentaire, l'environnement alimentaire et le comportement des consommateurs. L'insuffisance et l'instabilité des revenus sont à l'origine de l'insécurité alimentaire urbaine et de la malnutrition dans les établissements urbains informels.

---

<sup>1</sup> Gouvernement de la République du Kenya, Département d'État chargé de la planification économique. [Kenya Vision 2030](#).

<sup>2</sup> Banque mondiale, 2022. [PIB \(\\$ US courants\) – Kenya](#).

<sup>3</sup> Banque africaine de développement. 2022. [Perspectives économiques en Afrique 2022. Soutenir la résilience climatique et une transition énergétique juste en Afrique](#).

<sup>4</sup> Programme des Nations Unies pour le développement et Oxford Poverty and Human Development Initiative. 2022. [Global Multidimensional Poverty Index 2022. Unpacking deprivation bundles to reduce multidimensional poverty](#).

<sup>5</sup> Programme des Nations Unies pour le développement. 2022. [Rapport sur le développement humain 2021/2022. Temps incertains, vies bouleversées: façonner notre avenir dans un monde en mutation](#).

<sup>6</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2022. [FAO in Kenya: Kenya at a glance](#).

4. Les situations d'urgence récurrentes liées au climat – sécheresses, inondations, infestations de ravageurs et flambées de maladies – entraînent des conflits localisés liés à la raréfaction des ressources et continuent d'affecter les personnes et les communautés les plus vulnérables du Kenya, créant ainsi une menace permanente pour la sécurité alimentaire. Les changements climatiques et le cycle météorologique de La Niña sont à l'origine d'une sécheresse pluri-saisonnière sans précédent dans la région, la pire jamais enregistrée. L'agriculture, la biodiversité, la santé, les infrastructures et l'eau sont extrêmement vulnérables face aux changements climatiques<sup>7</sup>. Le Kenya fait figure de pionnier dans l'appel à l'action climatique et fut l'un des premiers pays d'Afrique à adopter un cadre juridique et stratégique complet pour guider l'action en faveur d'un développement à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques. Le nouveau Président kényan s'est imposé comme un acteur incontournable de la lutte contre les changements climatiques en Afrique, exigeant que des mesures soient prises en faveur des pays qui en subissent le plus les conséquences alors même qu'ils ont très peu contribué à ce problème.
5. L'indice d'inégalité de genre était de 0,545 en 2022, ce qui plaçait le Kenya au 134<sup>e</sup> rang sur 189 pays<sup>8</sup>. Les femmes sont encore peu nombreuses à exercer des responsabilités et sont exposées à des actes de violence sexuelle ou sexistes, aux mutilations génitales féminines, au mariage précoce et à d'autres pratiques préjudiciables. Elles ont un pouvoir de décision limité concernant leur santé procréative et un niveau d'éducation inférieur à celui des hommes. La pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition se "féminisent" à travers le pays. Les inégalités d'accès des Kényanes aux biens de production et aux ressources économiques nuisent à la sécurité alimentaire: moins de 2 pour cent de ces femmes ont accès à la terre, l'utilisent, en sont propriétaire ou la contrôlent<sup>9</sup>.
6. Le Kenya accueille la deuxième plus grande population de réfugiés en Afrique<sup>10</sup>. Plus d'un demi-million de réfugiés et de demandeurs d'asile, essentiellement originaires de la région (Somalie, Soudan du Sud et région des Grands Lacs), vivent dans des camps depuis plus de trois décennies. La loi de 2021 sur les réfugiés encourage une approche de réinstallation plutôt qu'une politique de maintien dans des camps à long terme et offre davantage de possibilités et de droit tant pour les réfugiés que pour les communautés d'accueil.

## **1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

7. Le Gouvernement kényan a adopté une approche fondée sur les droits pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Kenya Vision 2030 et le quatrième plan national à moyen terme, les plans de développement intégrés des comtés ainsi que les plans stratégiques et sectoriels visent à garantir que les activités liées à la réalisation des ODD sont adaptées au contexte local et pleinement intégrées. Les résultats obtenus par le Kenya au regard des ODD sont mitigés, le pays se classant 118<sup>e</sup> sur 163 pays évalués dans le [rapport de 2022 sur le développement durable](#). Il reste de grandes difficultés à surmonter pour atteindre 11 des 17 objectifs, et les progrès accomplis concernant l'ODD 2 sont variables. En effet, seuls deux des huit indicateurs fondamentaux – prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans et prévalence de l'obésité chez les adultes – font état d'une amélioration, et l'indicateur relatif à la prévalence du retard de croissance montre des signes de stagnation et celui relatif à la prévalence de la sous-alimentation enregistre un recul. Afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des ODD, le quatrième plan à moyen terme tient compte des meilleures pratiques en matière d'atténuation et

---

<sup>7</sup> Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement. 2020. *Climate Risk Profile: Kenya*.

<sup>8</sup> Programme des Nations Unies pour le développement. 2020. Page Web sur [l'indice d'inégalité de genre, 2022](#) (en anglais).

<sup>9</sup> Organismes des Nations Unies au Kenya. 2022. *United Nations Sustainable Development Cooperation Framework Kenya 2022--2026*.

<sup>10</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2023. [Kenya, Refugees](#). (Dernière consultation en janvier 2023).

d'adaptation face à l'urgence climatique, et encourage la transition vers une économie "verte" et inclusive.

### 1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

#### *Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2*

8. *Accès à l'alimentation (cible 1 de l'ODD 2).* À l'échelle nationale, la prévalence du retard de croissance est de 18 pour cent et celle de l'émaciation de 5 pour cent. La prévalence du retard de croissance est plus élevée chez les enfants en milieu rural (20 pour cent) qu'en milieu urbain (12 pour cent). Elle tend à diminuer à mesure que la richesse augmente, puisqu'elle passe de 28 pour cent dans le quintile des revenus les plus bas à 9 pour cent dans le quintile des revenus les plus élevés<sup>11</sup>. Près de 4,4 millions de personnes dans les zones arides et semi-arides étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë dite de "crise" [à savoir en phase 3 ou plus du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)], voire pire, entre octobre et décembre 2022. Selon les prévisions, cette situation devrait s'aggraver. Les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire aiguë sont la sécheresse prolongée, qui limite la production agricole et animale dans les comtés arides et semi-arides, ainsi que l'envolée des prix des aliments de base, en particulier le maïs, qui réduit encore le pouvoir d'achat des ménages et l'accès à la nourriture, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales<sup>12</sup>.
9. *Élimination de la malnutrition (cible 2 de l'ODD 2).* Sous l'effet des changements climatiques, la malnutrition aiguë s'est considérablement aggravée en 2022 dans les comtés arides et semi-arides, jusqu'à atteindre des niveaux "extrêmement critiques" (prévalence supérieure à 30 pour cent) dans les comtés de Turkana et de Marsabit, et "critiques" (prévalence de 15 à 30 pour cent) dans les comtés de Mandera, de Garissa, de Wajir, d'Isiolo et de Samburu, ainsi qu'à Tiaty, une circonscription du comté de Baringo<sup>13</sup>. La dénutrition, y compris les carences en micronutriments, touche principalement les femmes et les enfants, tandis que l'obésité et les maladies non transmissibles liées à l'alimentation concernent essentiellement les femmes en âge de procréer et les adultes en général. La prévalence de l'anémie est la plus forte parmi les filles et femmes enceintes (41,6 pour cent), devant les enfants âgés de 6 à 59 mois (26,3 pour cent) et les enfants âgés de 5 à 14 ans (16,5 pour cent)<sup>14</sup>. Le Kenya se classe, avec la République-Unie de Tanzanie, au troisième rang mondial des pays les plus touchés par l'épidémie de VIH, qui touchait 1,5 million de personnes en 2019, alors même que la prévalence, de 4,5 pour cent en 2019, était deux fois inférieure à ce qu'elle était en 1996. Selon une analyse réalisée en 2020, 13 comtés représentaient à eux seuls 72 pour cent des nouvelles infections à VIH<sup>15</sup>.

---

<sup>11</sup> Bureau national de statistique du Kenya. 2023. *Kenya Demographic and Health Survey, 2022. Key Indicators Report*.

<sup>12</sup> Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. 2022. *Kenya: Acute Food Insecurity Situation July – September 2022 and Projection October – December 2022*.

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> Ministère de la santé, Bureau national de statistique du Kenya et Organisation mondiale de la Santé. 2015. *Kenya STEPwise survey for non communicable diseases. Risk factors 2015 report*.

<sup>15</sup> Conseil national de lutte contre le sida. 2020. *Kenya AIDS Strategic Framework II 2020/21–2024/25. Sustain Gains, Bridge Gaps and Accelerate Progress*.

10. *Productivité et revenus des petits exploitants agricoles (cible 3 de l'ODD 2)*. Les trois quarts des agriculteurs sont des petits exploitants, pour la plupart âgés. L'inefficience du secteur agricole s'explique en grande partie par les mauvaises pratiques agricoles, la faible utilisation des technologies de production modernes, le manque de fiabilité des marchés, les infestations de ravageurs et les flambées de maladies, le développement insuffisant des infrastructures rurales, la dégradation des sols, le manque de capitaux pour acheter des semences de qualité et des engrais et pesticides certifiés, l'inefficacité des systèmes logistiques et un mauvais stockage après récolte. Les petits producteurs des communautés agricoles, agropastorales et pastorales sont touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques, qui entraînent une baisse de la productivité et de la production et se répercutent sur les revenus des ménages et l'accès à une alimentation saine sur les marchés locaux.
11. *Systèmes alimentaires durables (cible 4 de l'ODD 2)*. Les perturbations que connaissent les chaînes d'approvisionnement mondiales et locales, conjuguées à la hausse des prix des produits alimentaires de base, des engrais et du carburant, ont considérablement réduit le pouvoir d'achat des ménages, en particulier dans les zones urbaines. Grâce à la progression rapide des technologies de l'information et de la communication au Kenya, les communautés isolées ont accès à l'information et à des moyens de financement qu'elles peuvent utiliser pour élargir leurs perspectives économiques; toutefois, les femmes restent livrées à elles-mêmes. L'inefficacité du système alimentaire kényan creuse les inégalités, en excluant les groupes vulnérables, notamment les jeunes, des gains socioéconomiques. À la suite du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021, le Gouvernement kényan s'est engagé à mettre en place des systèmes alimentaires plus inclusifs et dynamiques, en accordant la priorité aux jeunes, à l'innovation numérique et à des mesures visant à promouvoir une alimentation plus variée.

#### **Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17**

12. *Cohérence des politiques (cible 14 de l'ODD 17)*. Sur la base de la Constitution kényane de 2010, qui consacre le droit à l'alimentation, les autorités nationales et les autorités de comté successives ont mis l'accent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'ont intégrée dans leurs plans stratégiques. Le Kenya s'est aussi doté d'un plan national d'adaptation pour 2015-2030 visant à renforcer la résilience face aux changements climatiques et ainsi faciliter la réalisation des ODD.
13. *Renforcement des partenariats mondiaux (cible 16 de l'ODD 17)*. Le Gouvernement a lancé en 2017 sa plateforme de partenariat en faveur des ODD lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, puis en février 2020, une deuxième plateforme de partenariat en faveur des ODD sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (*SDGPP Window 2*), qui vise à mobiliser l'appui des secteurs public et privé à la mise en œuvre de la stratégie de transformation et de croissance du secteur agricole du Kenya pour 2019-2029.

#### **1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim**

14. Afin de guider la formulation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après le Plan-cadre de coopération) pour 2022-2026, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement kényan ont publié, en mars 2022, une étude<sup>16</sup> qui recense les quatre groupes de population les plus exposés au risque d'être laissés pour compte: les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, les personnes vivant dans les zones arides et semi-arides, et les personnes vivant dans des établissements urbains informels.

---

<sup>16</sup> Organismes des Nations Unies au Kenya et Gouvernement kényan. 2022. *Leave no one behind. Peace and Conflict Analysis: Through the eyes of those at risk of being left behind.*

15. Le Plan-cadre de coopération, qui tient compte des besoins recensés, appuie aussi les priorités nationales en matière d'atténuation et d'adaptation face à l'urgence climatique, la transition vers une économie verte et l'instauration d'un environnement inclusif, favorable, socialement cohésif et pacifique, engageant les partenaires du système des Nations Unies au Kenya à maintenir la paix et la sécurité pour créer un environnement propice à l'épanouissement des individus ainsi qu'à la prospérité des entreprises en renforçant la sécurité à travers la modernisation, la réforme des services de police et l'amélioration de la surveillance et du contrôle aux frontières. Les réformes agraires, la création d'emplois décents, la réduction des risques de catastrophe, la transformation numérique et la position du Kenya comme destination d'affaires, l'augmentation de la productivité de l'agriculture et de l'élevage et l'agriculture intelligente face au climat sont autant de domaines importants à prendre en compte<sup>17</sup>.
16. L'analyse commune de pays et le Plan-cadre de coopération mettent également en évidence un obstacle majeur au suivi des ODD: le manque de données actualisées ventilées par sexe, par âge, par handicap, par appartenance à un groupe autochtone ou minoritaire et par zone géographique. Pour remédier au manque de données sur la situation des femmes et améliorer les rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD ainsi que le ciblage des programmes de sorte qu'ils bénéficient aux femmes et aux filles risquant d'être laissées pour compte, un appui conjoint assuré par le système des Nations Unies s'impose. Le Bureau national de statistique du Kenya s'efforce de combler les lacunes en matière de données et d'améliorer la ventilation de ces données.

## **2. Incidences stratégiques pour le PAM**

### **2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM**

17. Une étude d'impact économique réalisée en 2022<sup>18</sup> à la demande du Bureau régional du PAM pour l'Afrique de l'Est a montré que chaque dollar supplémentaire dépensé par le PAM a contribué à accroître la valeur totale de la production au Kenya de 6,47 dollars, soit la valeur la plus élevée de tous les pays de la région de l'Afrique de l'Est. Chaque dollar additionnel a permis d'augmenter le revenu réel total, ou PIB, au Kenya de 3,36 dollars.
18. Un examen à mi-parcours a permis de constater que le plan stratégique de pays (PSP) pour 2018-2023 avait fait évoluer l'approche stratégique du PAM au Kenya, en élargissant sa portée au-delà des questions humanitaires pour englober les activités au carrefour entre action humanitaire, développement et paix dans le cadre d'une réorientation stratégique consistant à passer de l'exécution à des approches habilitantes.
19. À la suite d'une évaluation à mi-parcours du travail mené sur la résilience et les systèmes alimentaires dans le cadre du PSP pour 2018-2023, il a été recommandé de promouvoir progressivement le renforcement de la résilience face aux changements climatiques dans les comtés arides et semi-arides concernés, en misant sur l'irrigation à l'énergie solaire et la participation active des femmes à l'entrepreneuriat agricole pour y parvenir. Plusieurs activités, telles que l'apiculture et la production de patates douces à chair orange, ont contribué à transformer les relations entre les femmes et les hommes. Les auteurs de l'évaluation ont en outre recommandé de mieux cibler la problématique femmes-hommes et les jeunes au titre de l'effet direct 2 du PSP.

---

<sup>17</sup> Organismes des Nations Unies au Kenya. 2022. *United Nations Sustainable Development Cooperation Framework Kenya 2022-2026*.

<sup>18</sup> Corong, E., Kagin, J., Taylor, E. et Van Der Mensbrugge, D. 2022. *Impacts of World Food Program Expenditures on the Incomes of Food Secure and Insecure Households in Kenya*.

20. L'évaluation indépendante du PSP pour 2018-2023 a donné lieu à des recommandations sur lesquelles repose la conception du présent PSP de deuxième génération, à savoir: accroître l'autosuffisance et la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil; améliorer les résultats en matière de nutrition grâce au partage des connaissances et à des campagnes de communication visant à faire évoluer la société et les comportements; assurer des ressources suffisantes à l'appui de l'action menée en faveur de la transformation des relations entre les femmes et les hommes et de l'inclusion; renforcer les capacités d'analyse de la gouvernance et de planification stratégique; renforcer la fonction de suivi et d'évaluation afin d'améliorer l'apprentissage et la communication d'informations; renforcer la cohérence organisationnelle, l'intégration des programmes et les liens entre les piliers stratégiques; et actualiser la stratégie du bureau de pays relative à la chaîne d'approvisionnement qui doit appuyer la programmation intégrée et donner la priorité au renforcement des systèmes alimentaires. Ces recommandations ont en grande partie confirmé les conclusions issues de l'examen à mi-parcours et les changements stratégiques déjà opérés par le bureau de pays lors de la formulation de la théorie du changement sur laquelle repose le présent PSP.
21. Une évaluation finale du transfert au Gouvernement de la responsabilité du programme de repas scolaires, réalisée en 2022, a permis de conclure que la transition tout comme l'appui technique dont il a régulièrement bénéficié ont été globalement efficaces. Les programmes de repas scolaires menés tant sur le plan national qu'au niveau des comtés couvrent environ 2,5 millions d'enfants et bénéficient toujours d'une assistance technique du bureau de pays. Les auteurs de l'évaluation ont recommandé au PAM de contribuer activement à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire en matière d'alimentation scolaire avec d'autres pays. Les changements stratégiques opérés par le PAM sont dictés par la sécheresse sans précédent qui est à l'origine d'importantes pénuries alimentaires dans les écoles, et risque de compromettre les acquis obtenus de haute lutte depuis le transfert des responsabilités en 2018.

## **2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres**

22. Le plan Kenya Vision 2030 est mis en œuvre au moyen de plans quinquennaux à moyen terme. Le quatrième plan à moyen terme pour 2022-2027 a été élaboré par l'État en consultation avec toutes les parties prenantes, y compris les entités des Nations Unies. Les administrations des comtés élaborent actuellement la troisième génération de plans de développement intégré des comtés.
23. Validé par le Gouvernement et ses partenaires en juin 2022, le plan-Cadre de coopération pour 2022-2026 vise à aider le Kenya à progresser plus rapidement en période d'après pandémie vers la réalisation du plan Kenya Vision 2030 et des ODD. Il s'articule autour de deux priorités stratégiques: la première est axée sur "la population et la paix" et la seconde sur "la prospérité et la planète". Un troisième pilier, conçu comme un "catalyseur stratégique", vise à faire en sorte que le Kenya puisse bénéficier des partenariats dont il a besoin pour financer, doter en ressources et réaliser les deux priorités stratégiques.
24. L'adoption de la loi de 2021 sur les réfugiés est conforme aux engagements pris par le Kenya au titre du Cadre d'action global pour les réfugiés et du Pacte mondial sur les réfugiés. Le PAM aide le Kenya à élargir son registre unifié amélioré destiné à la protection sociale, et à élaborer sa politique de secours d'urgence. Au niveau des comtés, le PAM a contribué à la formulation de politiques en matière de protection sociale, d'éducation de la petite enfance, de gestion des risques de catastrophe et dans d'autres domaines.

25. Le Kenya participe à des initiatives mondiales clés visant à lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes et s'est engagé à les mettre en œuvre par des plans d'action sectoriels. Parmi ces initiatives figurent les six cibles mondiales de nutrition à l'horizon 2025 fixées par l'Assemblée mondiale de la Santé, le Mouvement pour le renforcement de la nutrition, le plan d'action national en matière de nutrition et le plan d'action national pour lutter contre l'émaciation. Le Kenya est un membre fondateur de la Coalition mondiale pour les repas scolaires créée à la suite du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021.

### **2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes**

26. L'approche globale du bureau de pays en matière de collaboration avec les parties prenantes repose sur des mécanismes communautaires de remontée de l'information, de sorte que les réorientations stratégiques et les priorités du PSP sont conformes aux avis et aux intérêts des personnes auxquelles le PAM vient en aide. Les mécanismes mis en place par le bureau de pays sont facilement accessibles aux diverses parties prenantes, en toute sécurité.
27. Au niveau national, un atelier réunissant toutes les parties prenantes a été consacré aux priorités et aux lacunes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, afin de dégager un consensus sur la façon dont le PAM peut le mieux opérer des changements porteurs de transformations durables. Des organisations de la société civile représentant les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et d'autres groupes sous-représentés ont pris part à cet atelier. Des discussions bilatérales avec les principaux donateurs ont été menées pour comprendre les priorités des donateurs et répondre à leurs préoccupations. Le PAM a grandement contribué à l'analyse commune de pays des Nations Unies et à la formulation du Plan-cadre de coopération.
28. Au niveau infranational, les consultations ont été l'occasion de réunir des experts techniques des comtés dans lesquels le PAM intervient actuellement. Des discussions de groupe ont été organisées avec des membres des communautés, y compris des bénéficiaires et des membres des populations touchées.

## **3. Portefeuille stratégique du PAM**

### **3.1 Direction, orientations et impacts escomptés**

29. Pour sauver durablement des vies au Kenya, le PAM s'efforcera de changer la vie des bénéficiaires. Face à la situation d'urgence immédiate causée par la sécheresse et à la hausse prévue des besoins essentiels, le bureau de pays adaptera les programmes de manière innovante, intégrée et en tenant compte des risques dans l'ensemble de son portefeuille d'activités afin de transposer à plus grande échelle l'action destinée à "changer la vie pour sauver des vies" et obtenir les meilleurs résultats possibles sur le long terme.
30. Le PAM créera des passerelles entre les secours et le renforcement de la résilience, en reliant l'action humanitaire aux priorités de développement du pays et des comtés, et en renforçant les capacités et les systèmes les mieux adaptés pour obtenir le plus fort impact mesurable sur les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition au Kenya, contribuant ainsi aux efforts de paix sous l'angle du lien entre action humanitaire, développement et paix. Il poursuivra sans relâche cette réorientation stratégique au-delà de la période couverte par le PSP, en s'efforçant d'opérer une transition complète vers des approches habilitantes d'ici à 2030.

31. Afin de s'assurer qu'il dispose des données, des outils, des éléments factuels ainsi que des informations stratégiques dont il a besoin pour guider la conception et la mise en œuvre des programmes, le bureau de pays remodelera ses pratiques de gestion des données et des connaissances, notamment en faisant le point sur son utilisation des données factuelles, à partir d'une carte des lacunes en la matière établie avec le concours du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est<sup>19</sup>.
32. Doté de capacités internes renforcées, le bureau de pays aura un mandat plus large et multidimensionnel qui lui permettra de suivre et de mesurer la manière dont les investissements que le PAM consacre au renforcement de la résilience réduisent les besoins humanitaires et génèrent des transformations allant au-delà de ce à quoi le PAM peut parvenir par la mise en œuvre directe des activités.
33. Le Kenya joue un rôle stratégique dans la région et représente une importante plateforme logistique, le transport et l'entreposage représentant 7,2 pour cent du PIB. Les activités du PAM liées à la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la gestion des couloirs et de la prestation de services à la demande au Kenya et dans d'autres pays ont des retombées socioéconomiques importantes au niveau national et régional.

### **3.2 Effets directs du plan stratégique de pays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles**

***Effet direct 1 du plan stratégique de pays: D'ici à 2027, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les populations en situation d'insécurité alimentaire dans des contextes d'urgence au Kenya bénéficient d'un accès équitable à une alimentation saine et nutritive en quantité suffisante ainsi qu'à des solutions inclusives, tenant compte de la problématique femmes-hommes et à dimension nutritionnelle pour parvenir à l'autosuffisance***

34. La loi kényane de 2021 sur les réfugiés donne à ces derniers la possibilité de participer à l'économie locale et nationale, améliorant ainsi leurs perspectives d'autosuffisance. En prévision du passage d'une approche fondée sur le statut à une approche fondée sur les besoins, le PAM viendra en aide aux réfugiés et aux demandeurs d'asile vivant à Dadaab, Kakuma et Kalobeyei, dont la quasi-totalité dépend entièrement de son assistance pour satisfaire ses besoins en matière d'alimentation et de nutrition. Passant d'une approche axée sur les camps à une approche axée sur les zones d'installation, conformément à la politique suivie par l'administration nationale et les administrations des comtés, le PAM transposera à plus grande échelle les activités axées sur l'autosuffisance, en les reliant aux activités de renforcement de la résilience face aux changements climatiques au titre de l'effet direct 2 du PSP et au renforcement des capacités du Gouvernement et de ses partenaires au titre de l'effet direct 3 du PSP. Il intensifiera et élargira son appui de manière à aider certains ménages à se passer progressivement de l'assistance alimentaire.
35. Le présent PSP de deuxième génération débute alors que la Corne de l'Afrique connaît une grave sécheresse, la plus longue depuis 40 ans, conjuguée à d'autres chocs qui se traduisent par des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition, ainsi que par l'afflux de nouveaux demandeurs d'asile. Au Kenya, les chocs climatiques se répètent et s'intensifient. Dans le cadre de ce PSP, le PAM maintiendra sa capacité d'intervenir en cas de choc, si bien que l'effet direct 1 occupera une place importante dans le budget (80 pour cent du budget du PSP).

---

<sup>19</sup> Bureau régional du PAM pour l'Afrique de l'Est. 2022. *Feasibility Study on Evidence Use and Evidence Gap Map*.

36. Le PAM continuera d'appuyer le traitement de la malnutrition aiguë, en passant à des activités de prévention et en faisant en sorte que la malnutrition soit prise en charge par les comtés. Le renforcement des capacités du bureau de pays en matière de production et d'analyse de données factuelles concernant la problématique femmes-hommes, la protection et le handicap contribuera à la mise en œuvre des activités favorisant l'autosuffisance.

#### ***Effet direct stratégique du PAM***

37. L'effet direct 1 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

#### ***Domaine d'action privilégié***

38. L'effet direct 1 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

#### ***Harmonisation avec les priorités nationales***

39. L'effet direct 1 du PSP est conforme à la cible 1 de l'ODD 2 (accès à une alimentation suffisante), découle de la priorité stratégique 1 du Plan-Cadre de coopération (population et paix) et contribue à son objectif 1.2.
40. Les opérations menées en faveur des réfugiés sont conformes au Cadre d'action global pour les réfugiés et à la loi de 2021 sur les réfugiés. Les activités de traitement et de prévention en matière de nutrition s'inscrivent dans le cadre de Kenya Vision 2030 et des cibles mondiales de nutrition fixées par l'Assemblée mondiale de la Santé.

#### ***Produits escomptés***

41. Six produits obtenus à la faveur de trois activités contribueront à la réalisation de l'effet direct 1:
- Les réfugiés en situation d'insécurité alimentaire reçoivent des transferts en nature et des transferts de type monétaire de manière équitable et sûre pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels.
  - Les enfants âgés de 6 à 59 mois, qu'ils soient réfugiés ou appartiennent aux communautés d'accueil environnantes, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes ainsi que les personnes atteintes du VIH ou de la tuberculose reçoivent des aliments nutritifs spécialisés et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë.
  - Les enfants réfugiés ou appartenant aux communautés d'accueil environnantes bénéficient de transferts de produits alimentaires chaque jour où ils fréquentent l'école maternelle et l'école primaire, afin d'améliorer la scolarisation et l'assiduité.
  - Les réfugiés, les communautés d'accueil environnantes et les acteurs du marché bénéficient d'activités de renforcement des capacités et d'appui technique inclusives et tenant compte de la problématique femmes-hommes, ce dans le but d'accroître l'autosuffisance et d'assurer un accès équitable à des aliments sains, nutritifs et d'un prix abordable.
  - Les ménages kényans en situation d'insécurité alimentaire dans des contextes d'urgence bénéficient d'une assistance alimentaire ou d'une assistance de type monétaire non assortie de conditions visant à répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels.
  - Les enfants kényans âgés de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes sous traitement antirétroviral ou sous traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe reçoivent des aliments nutritifs spécialisés et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë.

**Activités essentielles**

*Activité 1: Fournir une assistance alimentaire et des aliments riches en nutriments aux réfugiés dans les camps et les zones d'installation, ainsi qu'aux communautés d'accueil environnantes*

42. Le PAM fournira à tous les réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés à Kakuma et Dadaab une assistance alimentaire non assortie de conditions sous une forme mixte combinant transferts en nature et transferts de type monétaire, et une assistance uniquement sous forme d'espèces à Kalobeyei. Les personnes se trouvant dans une situation difficile analogue et qui sont sans papiers recevront d'abord une assistance alimentaire puis bénéficieront de transferts de type monétaire dès qu'elles auront pu être enregistrées. Le PAM fournira également des repas dans les centres d'accueil, les écoles, les centres de santé et les hôpitaux dans les camps, les zones d'installation et les communautés d'accueil environnantes, en utilisant une énergie propre. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Département des services aux réfugiés, le PAM mettra progressivement en œuvre un ciblage fondé sur les besoins de la population de réfugiés.
43. Le PAM appuiera le traitement de la malnutrition aiguë modérée au profit des filles et des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants âgés de 6 à 59 mois dans les camps et les zones d'installation de Kakuma et de Dadaab ainsi que dans la zone d'installation de Kalobeyei. Le programme de traitement nutritionnel visera à rétablir les enfants ainsi que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes souffrant de malnutrition modérée. Le PAM mettra en œuvre un programme intégré de prévention de la malnutrition, qui appuiera l'alimentation complémentaire et favorisera la croissance et le développement pendant les phases cruciales, comme les 1 000 premiers jours de la vie et l'adolescence. Des aliments nutritifs spécialisés seront utilisés pour la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë modérée, conformément aux protocoles nationaux et en collaboration avec le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et les autorités publiques. Les réfugiés sous traitement antirétroviral ou sous traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe recevront aussi des aliments nutritifs spécialisés lors de leur admission en tant que patients dans des structures institutionnelles.
44. Des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements seront menées pour promouvoir des régimes alimentaires sains et variés au sein des ménages et auprès des personnes, en donnant la priorité aux aliments nutritifs disponibles localement. Des repas chauds seront servis aux enfants qui fréquentent l'école primaire et l'école maternelle, en vue d'encourager la scolarisation et l'assiduité.

*Activité 2: Assurer au profit des réfugiés dans les zones d'installation et les communautés d'accueil environnantes des activités axées sur le renforcement des capacités et leur apporter un soutien technique afin d'accroître leur autosuffisance*

45. Dans le cadre de la réorientation stratégique prévue dans le présent PSP, le PAM transposera à plus grande échelle les activités axées sur l'autosuffisance tenant compte de la problématique femmes-hommes et des risques de conflit dans la zone d'installation de Kalobeyei, en les étendant aux camps de Kakuma et de Dadaab (ainsi qu'à d'autres zones d'installation) et en ciblant les réfugiés et les communautés d'accueil environnantes. Le PAM favorisera l'autosuffisance des personnes bénéficiant d'un appui non assorti de conditions au titre de l'activité 1 en leur donnant accès à des possibilités d'emploi sûr et à des revenus durables auprès d'entreprises privées viables. Le PAM et d'autres partenaires aideront les administrations des comtés à faire en sorte que l'approche fondée sur les droits applicable aux réfugiés et aux communautés d'accueil soit prise en compte dans les cadres juridiques et dans leurs plans de développement. Des consultations et une action de sensibilisation devront également être menées auprès des réfugiés et des communautés d'accueil afin de prévenir tout conflit.

46. En harmonie avec les activités menées au titre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM soutiendra les marchés à l'intérieur et autour des camps et des zones d'installation afin de garantir un accès équitable et inclusif à une alimentation suffisante, nutritive, saine et d'un prix abordable, et de resserrer les liens économiques entre les réfugiés et les communautés d'accueil. Il s'agira notamment de construire et d'entretenir des infrastructures agricoles à fort impact pour permettre une production agricole et animale à vocation commerciale qui soit résiliente face aux changements climatiques. Pour favoriser un changement en profondeur, les hommes seront activement mis à contribution pour faire progresser l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation socioéconomique des femmes et des jeunes.

*Activité 3: Fournir aux populations kényanes vulnérables se trouvant dans un contexte d'urgence une assistance alimentaire et des aliments riches en nutriments, tout en assurant à leur profit des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements*

47. Dans le cadre de cette activité, le PAM fournira une assistance alimentaire sous la forme de transferts monétaires aux ménages touchés par des catastrophes, et accordera la priorité aux personnes en situation d'urgence (phase 4 de l'IPC) afin de sauver des vies en cas de sécheresse ou d'inondations. À la lumière des enseignements tirés de la situation de crise liée à la COVID-19, le PAM élaborera des plans de secours en vue de toute intervention d'urgence. Il appuiera le traitement de la malnutrition aiguë modérée chez les enfants âgés de 6 à 59 mois et chez les filles et les femmes enceintes ou allaitantes dans les comtés arides et semi-arides ciblés, en coordonnant ses interventions avec les partenaires en matière de nutrition dans les comtés concernés, afin de fournir des services de proximité (dispensaires mobiles) dans les zones difficiles d'accès.
48. Afin d'éviter toute nouvelle détérioration de la situation nutritionnelle dans les comtés où le taux de prévalence de la malnutrition aiguë est supérieur à 20 pour cent, une supplémentation alimentaire généralisée donnant la priorité aux personnes les plus vulnérables – jeunes enfants, filles et femmes enceintes ou allaitantes – fera partie intégrante de l'intervention. Les groupes de population ciblés pourront aussi englober les personnes sous traitement antirétroviral contre le VIH ou sous traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe, qui recevront également une assistance.
49. En coordination avec l'unité du bureau de pays chargée du renforcement des capacités (au titre de l'effet direct 3 du PSP), cette activité renforcera la capacité des agents de santé des comtés concernés à fournir des services de bonne qualité en matière de nutrition et de prise en charge du VIH. Elle consistera notamment en des actions de sensibilisation auprès des administrations pour les inciter à accorder une plus grande priorité à la nutrition et à y consacrer davantage de fonds tant sur le plan national qu'au niveau des comtés.
50. Des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements seront menées pour promouvoir une nutrition optimale auprès des ménages et des personnes. Le traitement et la prévention de la malnutrition feront l'objet d'approches communautaires novatrices<sup>20</sup> afin de mettre à profit des solutions durables au niveau local.

---

<sup>20</sup> Prise en charge communautaire intégrée, mesure du périmètre brachial par les familles et méthode dite de la "déviance positive".

### **Partenariats**

51. Au titre des activités 1 et 2, le PAM poursuivra son partenariat avec le HCR, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Organisation internationale du Travail, la Direction nationale des services aux réfugiés et l'administration des comtés de Garissa et de Turkana. Le HCR et la Direction nationale des services aux réfugiés dirigeront l'ensemble l'action menée en faveur des réfugiés tandis que les administrations des comtés et d'autres organismes joueront un rôle de plus en plus important dans les activités du PAM liées à l'autosuffisance. Le PAM s'associera à des instituts de recherche pour accéder à des connaissances et renforcer la production de données factuelles. En ce qui concerne les programmes relatifs à la nutrition et aux repas scolaires prévus dans le cadre de l'activité 1, les services ministériels chargés de la santé et de l'éducation à l'échelle nationale et à l'échelon des comtés seront des partenaires essentiels pour assurer la transition entre une approche axée sur les camps et une approche fondée sur les zones d'installation. Au titre de l'activité 3, le PAM copréside le groupe directeur pour la sécurité alimentaire du Kenya avec l'Autorité nationale pour la gestion de la sécheresse.

### **Hypothèses**

52. Cet effet direct repose sur l'hypothèse que la sécurité ne se détériorera pas de manière significative, que les communautés affectées resteront accessibles, que les partenariats avec les pouvoirs publics resteront solides et que les besoins de financement seront satisfaits.

### **Stratégie de transition et de transfert des responsabilités**

53. Le PAM fait partie du groupe de travail sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence et du laboratoire sur les objectifs de développement durable dirigé par le Coordonnateur résident, qui appuie un "plan Marshall" devant guider la mise en œuvre de la loi de 2021 sur les réfugiés, en développant les possibilités de passer à une approche durable fondée sur les zones d'installation pour venir en aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil. L'assistance restera fondée sur le statut afin que tous les réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés soient ciblés, et évoluera vers un ciblage fondé sur les besoins, dans le cadre d'une stratégie de transition qui sera élaborée conjointement avec le HCR et aura pour objectif de donner aux réfugiés les moyens de passer du statut de bénéficiaires de l'assistance à celui d'acteurs autonomes. Le transfert progressif du programme de lutte contre la malnutrition aiguë à l'administration nationale et aux administrations des comtés est déjà en cours.

***Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les populations en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, en particulier les femmes et les jeunes, dans les communautés rurales et urbaines ciblées, sont plus résilientes face aux changements climatiques et aux autres chocs et bénéficient de systèmes alimentaires plus inclusifs, de moyens d'existence améliorés et d'un meilleur accès à une alimentation sûre, saine et durable***

54. Au titre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM adoptera une approche fondée sur des systèmes alimentaires résilients afin de faciliter l'accès à une alimentation sûre et saine, en intervenant à l'échelle voulue pour obtenir un impact maximal. Le PAM appuiera les mesures d'anticipation et d'adaptation modulables qui permettront de rendre les systèmes alimentaires existants plus résilients face aux changements climatiques et de préserver les écosystèmes fragiles, tout en aidant les populations et les communautés à se doter de moyens d'existence résilients. Grâce à des approches inclusives et fondées sur des données probantes, le PAM intensifiera ses efforts pour donner aux jeunes et aux femmes les moyens de participer à des filières viables, et de devenir ainsi des acteurs du changement au sein de leurs propres communautés.

55. En s'appuyant sur les facteurs de déclenchement et les seuils établis à partir de prévisions et de projections de plus en plus solides et fiables fondées sur l'impact, ainsi que sur les informations relatives aux risques, le PAM aidera les communautés exposées et les autorités locales à concevoir des plans d'anticipation efficaces et efficaces, ainsi que des mécanismes de financement préalablement définis, qui permettront de mettre en œuvre en temps voulu des mesures d'anticipation destinées à mieux protéger les moyens d'existence, à sauver des vies et à atténuer les effets des chocs. Parmi les principaux partenaires figurent l'Autorité nationale pour la gestion de la sécheresse, le Département de la météorologie du Kenya, le Centre de prévision et d'applications climatologiques et la Société kenyane de la Croix-Rouge.
56. Conscient que l'action rapide et le renforcement de la résilience ont des retombées économiques importantes en réduisant le besoin d'assistance humanitaire<sup>21</sup>, le PAM collaborera avec les administrations des comtés, les partenaires de développement et le secteur privé pour lutter contre la vulnérabilité des personnes et des communautés les plus exposées. Cet effet direct contribuera à l'obtention de l'effet direct 1 du PSP relatif à l'autosuffisance des réfugiés et de l'effet direct 3 du PSP concernant l'amélioration de la protection sociale et des filets de sécurité ainsi que le renforcement des capacités du pays et des comtés en vue de la transition et du transfert des responsabilités. La nouvelle stratégie du bureau de pays en matière de chaîne d'approvisionnement, qui vise à renforcer les capacités et les moyens, sera un facteur déterminant pour l'intégration des programmes.

#### ***Effet direct stratégique du PAM***

57. L'effet direct 2 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 3 du PAM (Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables).

#### ***Domaine d'action privilégié***

58. L'effet direct 2 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

#### ***Harmonisation avec les priorités nationales***

59. L'effet direct 2 du PSP découle de la seconde priorité stratégique du Plan-cadre de coopération (prospérité et planète) et contribue à ses objectifs 2.1 et 2.2. Il est conforme au quatrième plan national à moyen terme et contribue à la stratégie nationale de transformation et de croissance du secteur agricole, à la stratégie du Kenya en faveur des jeunes dans l'agro-industrie et au plan d'action national de lutte contre les changements climatiques. Il est conforme à la cible 4 de l'ODD 2 (systèmes alimentaires durables) et contribue à la réalisation des cibles 1 (accès à l'alimentation) et 3 (productivité et revenus des petits exploitants) de l'ODD 2, de la cible 6 de l'ODD 8 (promouvoir l'emploi, la scolarisation et la formation des jeunes), de la cible 3 de l'ODD 12 (réduire les pertes et le gaspillage alimentaires), de la cible 1 de l'ODD 13 (renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux changements climatiques) et la cible 17 de l'ODD 17 (promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics-privés, les partenariats avec la société civile).

#### ***Produits escomptés***

60. Cinq produits obtenus à la faveur d'une activité contribueront à la réalisation de l'effet direct 2:

---

<sup>21</sup> Agence des États-Unis pour le développement international. 2018. *Economics of Resilience to Drought: Kenya Analysis*, "Investir dans des mesures en faveur des interventions rapides et de la résilience [au Kenya] rapporte 2,8 dollars pour chaque dollar investi".

- Les communautés ciblées en situation d'insécurité alimentaire et exposées à des risques, en particulier les femmes et les jeunes, recueillent les fruits des activités axées sur la gestion intégrée des risques climatiques et sur l'adaptation, dont la gestion des ressources naturelles et l'amélioration des pratiques agricoles, la création d'actifs, la diversification des moyens d'existence et l'accès à l'information sur le climat et aux services financiers.
- Les ménages en situation d'insécurité alimentaire vivant dans les comtés arides du Kenya les plus touchés par la sécheresse bénéficient d'un filet de sécurité saisonnier et d'autres mesures de protection qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels et de protéger leurs moyens d'existence.
- Les petits producteurs ciblés et d'autres acteurs de la filière, en particulier les femmes et les jeunes, bénéficient d'un accès plus équitable aux intrants et aux services agricoles, de la diversification des marchés agricoles et d'approches innovantes en matière de gestion des pertes et du gaspillage alimentaires, de la création de valeur ajoutée et de l'augmentation des possibilités d'emploi, ce qui leur permet d'améliorer leur productivité et leurs revenus à partir de sources diversifiées.
- Les populations en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité sur le plan nutritionnel bénéficient de filières plus axées sur la nutrition qui leur permettent de diversifier leur alimentation et de s'alimenter plus sainement.
- Les acteurs à l'échelle du pays, des comtés et des communautés peuvent, grâce à des partenariats multipartites et à des partenariats publics-privés, transposer à plus grande échelle des modèles économiques innovants et des technologies vertes qui rendent les systèmes alimentaires durables et résilients face aux changements climatiques.

### **Activités essentielles**

*Activité 4: Fournir un appui intégré en matière d'adaptation aux changements climatiques pour permettre aux communautés à risque, dont les petits producteurs et d'autres acteurs de la filière, de produire, de regrouper la production, de créer de la valeur ajoutée, d'accéder aux marchés, de réduire les pertes alimentaires et de consommer des aliments sûrs et sains*

61. Cette activité aboutira à la mise en œuvre d'un programme intégré et complémentaire en faveur d'un système alimentaire résilient dans les cinq domaines d'action prioritaires suivants:
- adaptation fondée sur les écosystèmes qui cible les groupes agricoles et agropastoraux et porte sur la restauration des paysages, la création d'actifs, la mise en place d'infrastructures hydrauliques, la promotion de pratiques agricoles régénératives et résilientes face aux changements climatiques, l'accès à l'information sur le climat ainsi qu'à des services financiers et de gestion des risques climatiques;
  - mesures d'anticipation et filets de sécurité réactifs face aux chocs qui répondent aux besoins des populations les plus vulnérables dans les comtés touchés par la sécheresse, en particulier celles qui se trouvent en phase 3 (crise) et en phase 4 (urgence) de l'IPC;
  - appui aux filières, de la production à la consommation: renforcement des liens entre la production rurale et la demande urbaine; création d'emplois et de débouchés, l'accent étant mis en particulier sur les femmes et les jeunes et en collaboration avec les petits producteurs, les transformateurs, les négociants, les détaillants et les transporteurs; et atténuation des pertes et du gaspillage alimentaires;
  - investissement dans la valeur ajoutée, y compris par l'enrichissement des aliments, dans le but de rendre les aliments nutritifs plus disponibles, plus attrayants et plus accessibles aux populations vulnérables, et de mettre en place des mesures visant à garantir l'innocuité et la qualité des aliments;

- transposition à plus grande échelle des modèles novateurs éprouvés dans le cadre de l'Alliance pour le rapprochement entre les exploitations agricoles et les marchés, en collaboration avec l'unité du bureau de pays chargée de l'innovation, les acteurs du secteur privé et les groupes de réflexion locaux, afin d'obtenir des résultats à l'échelle voulue au-delà des communautés ciblées.
62. Des stratégies de communication visant à faire évoluer la société et les comportements seront mises en œuvre pour accroître la demande de production et de consommation de produits alimentaires sains, favoriser l'adoption de pratiques agricoles inclusives, résilientes face aux changements climatiques et régénératives, et améliorer les connaissances financières ainsi que les compétences commerciales.

### **Partenariats**

63. Le PAM travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'agriculture et du développement de l'élevage, le Département d'État chargé des zones arides et semi-arides et du développement régional, ainsi qu'avec l'Autorité nationale pour la gestion de la sécheresse. Des partenariats seront également noués avec les ministères du nouveau Gouvernement chargés de l'eau, de l'environnement, des changements climatiques et de la problématique femmes-hommes.
64. Dans le cadre du Plan-cadre de coopération pour 2022-2026, le PAM codirige les activités liées à la priorité stratégique 2 (prospérité et planète) et a lancé un programme conjoint avec l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la FAO et d'autres partenaires sur la gestion intégrée et durable de l'eau pour renforcer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence résilients face aux changements climatiques. Dans le cadre du nouvel accord de collaboration pour le Kenya conclu entre les organismes ayant leur siège à Rome, le PAM poursuivra sa collaboration avec la FAO et le Fonds international de développement agricole.
65. Le PAM élargira sa collaboration avec le secteur privé, les fondations, les groupes de réflexion sur la recherche ainsi que les établissements universitaires, notamment la Fondation Mastercard, la *Millennium Water Alliance*, le réseau des entreprises du Mouvement pour le renforcement de la nutrition, l'Université de Nairobi et l'Organisation du système du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR).

### **Hypothèses**

66. Cet effet direct repose sur l'hypothèse que le PAM augmentera et diversifiera ses ressources, que celles-ci seront prévisibles et accessibles, que les pouvoirs publics et les autres partenaires maintiendront leur engagement en faveur de la cocréation, du cofinancement et de la mise en œuvre de plans d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, et que les pouvoirs publics renforceront les filets de sécurité réactifs face aux chocs afin que personne ne soit laissé pour compte à mesure que le PAM poursuivra sa transition vers un rôle de catalyseur.

### **Stratégie de transition et de transfert des responsabilités**

67. Afin d'assurer leur durabilité et leur transposition à plus grande échelle, les interventions reposent sur des modèles de cofinancement et s'appuient sur des analyses climatiques et environnementales, des études de rentabilité des investissements et des analyses de la filière et de la problématique femmes-hommes. Des modèles économiques durables, tels que les centres de services aux agriculteurs, seront appliqués à diverses activités axées sur les moyens d'existence et les filières.

***Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2027, les institutions nationales et les institutions des comtés disposent de capacités, de politiques et de systèmes novateurs plus solides et plus inclusifs, notamment à la faveur des systèmes de protection sociale et de gestion des risques de catastrophe et des programmes de secours du Kenya, qui leur permettent de couvrir plus largement les populations vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de mieux leur venir en aide***

68. Cet effet direct du PSP est au cœur de la réorientation stratégique opérée par le bureau de pays, qui passe d'un rôle d'exécutant à un rôle de catalyseur, jetant ainsi les bases de sa stratégie de transition à moyen ou long terme. Parallèlement aux actions menées au titre des effets directs 1 et 2 du PSP, le PAM encouragera la prise en main par les pouvoirs publics des mesures d'aide aux populations vulnérables à travers les systèmes et programmes nationaux de sécurité alimentaire, de nutrition, de protection sociale, de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, et des responsabilités y afférentes. Le PAM fournira une assistance technique dans le domaine de la protection sociale pour faciliter la transposition à plus grande échelle de l'assistance sociale et humanitaire. Pour ce qui est de la gestion des catastrophes, le PAM renforcera les systèmes nationaux d'alerte rapide, la planification des interventions d'urgence, l'action climatique ainsi que les systèmes de données, de suivi et d'évaluation afin de pouvoir anticiper et réagir efficacement aux situations d'urgence et aux chocs liés au climat et de gérer les mesures de relèvement à prendre et les efforts d'atténuation des effets des catastrophes.
69. Cet effet direct englobe aussi les activités de l'unité du bureau de pays chargée de l'innovation, laquelle fournit toute une gamme de services, au sein du bureau de pays comme à l'extérieur, aux acteurs des secteurs public, privé et à but non lucratif qui s'emploient à faire progresser le Kenya vers la réalisation de l'ODD 2. En association avec l'Accélérateur d'innovations du PAM, ces services permettent notamment aux administrations, au PAM, à la communauté et aux partenaires de saisir les possibilités d'améliorer les moyens d'existence et de renforcer la résilience des communautés.

***Effet direct stratégique du PAM***

70. L'effet direct 3 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés).

***Domaine d'action privilégié***

71. L'effet direct 3 du PSP relève du domaine d'action privilégié "causes profondes".

***Harmonisation avec les priorités nationales***

72. L'effet direct 3 du PSP est conforme à la cible 9 de l'ODD 17 (renforcement des capacités), découle de la priorité stratégique 1 du Plan-cadre de coopération (population et paix) et contribue à son objectif 1.2. Il est aussi conforme au quatrième plan national à moyen terme et contribue à la réalisation des ODD 1, 2, 3, 4, 5 et 10.

***Produits escomptés***

73. Cinq produits obtenus à la faveur de deux activités contribueront à la réalisation de l'effet direct 3:
- Les populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient d'interventions inclusives, bien coordonnées et fondées sur des données factuelles qui prennent en compte la nutrition et le VIH et sont facilitées par les institutions nationales et les institutions des comtés, le but étant d'améliorer l'état nutritionnel de chacun à tous les stades de la vie.

- Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité sur le plan nutritionnel recueillent les fruits de l'amélioration de la coordination, de la planification, de l'anticipation, du ciblage et de la mise en œuvre de systèmes et de programmes de protection sociale inclusifs, à dimension nutritionnelle et réactifs face aux chocs, par les institutions nationales et les institutions des comtés.
- Les institutions nationales et les institutions des comtés du Kenya bénéficient d'activités axées sur le renforcement des capacités et d'un appui en matière d'échange de connaissances, et participent à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire au profit des écoliers kényans et de leur famille.
- Les personnes exposées aux risques au Kenya, en particulier l'ensemble des femmes et des filles, des jeunes et des enfants des comtés arides et semi-arides et d'autres milieux vulnérables, recueillent les fruits du renforcement de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle du pays et des comtés, ainsi que des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, qui leur permet d'améliorer leur capacité d'adaptation et de résistance face aux chocs.
- Les communautés vulnérables en situation d'insécurité alimentaire recueillent les fruits du renforcement de la capacité de l'administration nationale et des administrations des comtés et d'autres partenaires et acteurs des secteurs public et privé à innover, à élaborer conjointement et à mettre en œuvre à l'échelle voulue des initiatives de lutte contre la faim qui soient inclusives, porteuses de transformations et fondées sur des données factuelles.

### **Activités essentielles**

*Activité 5: Fournir des conseils techniques, une assistance et un appui au renforcement des capacités (y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire) aux institutions et aux partenaires au niveau national comme au niveau des comtés, pour étayer les filets de sécurité sociale et les systèmes et programmes de protection sociale inclusifs, propres à transformer les relations entre les femmes et les hommes, à dimension nutritionnelle et réactifs face aux chocs du Kenya, et renforcer la capacité du Kenya à se préparer aux chocs et à y faire face.*

74. Dans le cadre de cette activité, le PAM s'efforcera d'aider les pouvoirs publics à développer durablement leurs programmes d'assistance et leurs capacités. À cette fin, le bureau de pays:
- apportera son concours aux administrations publiques pour élargir la couverture de la protection sociale aux ménages les plus pauvres et les plus vulnérables en étendant et en mettant en œuvre le registre unifié amélioré du Kenya et en le reliant aux programmes de protection sociale existant dans le pays;
  - plaidera pour l'élargissement de la couverture du programme kényan de repas scolaires et la distribution de repas plus adaptés, conformément aux objectifs de la Coalition pour les repas scolaires, renforcera les systèmes de suivi et d'information, comblera les déficits de financement à court terme et obtiendra un soutien financier suffisant et durable pour pouvoir parvenir à une couverture universelle, ce qui permettra de consolider les acquis obtenus de haute lutte depuis le transfert réussi par le PAM en 2018 à l'administration nationale et aux administrations des comtés. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, le PAM facilitera l'échange de connaissances et de données d'expérience sur les programmes en milieu scolaire entre le Kenya et d'autres pays, au bénéfice de tous;

- adoptera une optique climatique pour l'action collective visant à renforcer les capacités, la méthode et la boîte à outils du Kenya en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe, de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, et de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le PAM adoptera cette même optique dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités pour générer des données factuelles sur les risques liés aux changements climatiques afin d'orienter ses politiques et ses programmes, ainsi que pour sensibiliser davantage l'administration nationale comme les administrations des comtés à la nécessité d'intégrer l'action climatique dans les politiques, stratégies, plans d'action et autres initiatives visant à améliorer la prestation de services à la population, et pour renforcer leurs capacités à cet égard, d'une manière plus efficace et plus inclusive;
- continuera de partager sa solide expertise en matière de collecte et d'analyse des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition en vue de renforcer la capacité du Kenya à réaliser en temps voulu des évaluations exactes des besoins et à faire en sorte que les interventions collectives au titre des programmes reposent sur des données fiables, les activités dans ce domaine étant fondées sur les contributions cruciales du PAM à l'IPC au Kenya;
- aidera l'administration nationale et les administrations des comtés à améliorer l'accès aux services en matière de promotion de la nutrition et de gestion et de prévention du VIH, ainsi que la couverture de ces services, et à transférer aux pouvoirs publics la responsabilité des initiatives liées au traitement de la malnutrition.

*Activité 6: Fournir une assistance technique qui permette l'adoption d'approches novatrices, évolutives et porteuses de transformations par les administrations publiques et les autres acteurs des secteurs de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la protection sociale ainsi que les acteurs du secteur privé, aux niveaux national et infranational*

75. Dans le cadre de cette activité, le PAM déploiera des solutions innovantes visant à accélérer la réalisation de l'objectif Faim zéro en s'appuyant sur trois piliers essentiels: 1) des services de conseil en innovation, qui mettent à profit les meilleures pratiques et méthodes afin de créer un climat d'innovation dans l'ensemble des opérations et d'aider les équipes à améliorer leur efficacité opérationnelle; 2) la gestion de projets d'innovation, qui facilite l'expérimentation et la transposition à plus grande échelle de solutions innovantes sur le terrain; 3) des services de conseil externes, qui aident les principaux acteurs gouvernementaux, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires stratégiques à renforcer les capacités d'innovation dans le cadre de l'initiative phare axée sur les centres d'innovation à l'échelle des comtés, dont l'objectif est de favoriser l'innovation jusque dans les zones les plus reculées, là où le besoin s'en fait le plus sentir, grâce à un engagement renforcé et à des actions concertées.

### **Partenariats**

76. Dans le cadre de l'activité 5, le PAM élargira la base de ses partenariats pour ses activités visant à changer la vie au moyen de programmes bilatéraux et conjoints et d'une collaboration avec de nouveaux partenaires au titre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Le PAM travaille avec les services de protection sociale de l'État, l'Autorité nationale pour la gestion de la sécheresse, le Conseil des gouverneurs et les institutions compétentes des comtés. Il s'associera également au Bureau national de statistique du Kenya, aux ministères et aux instituts de recherche pour la production de données factuelles, aux réseaux mondiaux tels que le Mouvement pour le renforcement la nutrition, à l'unité de nutrition et de diététique du Kenya et au programme national de lutte contre le sida et les maladies sexuellement transmissibles afin de dispenser une formation en cours d'emploi aux agents de santé, ainsi qu'à l'Institut kényan de recherche et d'analyse sur les politiques publiques et au Ministère de la santé pour l'élaboration des politiques. Le PAM travaillera avec le Conseil national pour l'éducation des nomades au Kenya et ses homologues au niveau des comtés afin de mobiliser des ressources sûres en quantité suffisante pour mettre en œuvre les programmes de repas scolaires<sup>22</sup>.
77. Dans le cadre de l'activité 6, l'unité du bureau de pays chargée de l'innovation élabore des projets de collaboration avec des organismes publics, des entités des Nations Unies, des donateurs et des partenaires coopérants, le secteur privé et d'autres acteurs œuvrant en faveur de la réalisation de l'ODD 2.

### **Hypothèses**

78. Cet effet direct repose sur l'hypothèse que l'administration nationale et les administrations des comtés continueront de donner la priorité à la mise en œuvre de politiques et de systèmes de protection sociale, de réduction des risques de catastrophe, de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise; que les partenaires et les acteurs des systèmes alimentaires resteront mobilisés et prendront en main les interventions; et que les besoins de financement seront satisfaits.

### **Stratégie de transition et de transfert des responsabilités**

79. La prise en charge par le Kenya des systèmes et des interventions d'aide humanitaire et de développement est un élément central de cet effet direct du PSP. Le PAM engagera des prestataires d'assistance technique et les équipera pour mener à bien des interventions de renforcement des capacités, contribuera à une formation des formateurs sur la protection sociale dans des établissements d'enseignement nationaux tels que la *Kenya School of Government*, encouragera l'apprentissage par les pairs et favorisera la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, créera un environnement plus propice à l'amélioration des résultats en matière de nutrition et accélérera le transfert aux pouvoirs publics de la responsabilité des activités liées au traitement de la malnutrition.

---

<sup>22</sup> Conformément à des décisions gouvernementales de 2022, le PAM appuiera le transfert du programme national de repas scolaires du Ministère de l'éducation au Conseil national pour l'éducation des nomades au Kenya.

***Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2027, les administrations au niveau national et au niveau des comtés, les organismes des Nations Unies et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement ont accès à des services efficaces et efficients liés à la chaîne d'approvisionnement, et en bénéficient***

80. Le PAM veille à ce que les pouvoirs publics ainsi que les acteurs de l'aide humanitaire et du développement puissent bénéficier de services logistiques efficaces et économiques, notamment dans le secteur du transport aérien, par l'intermédiaire du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS), et pour ce qui est des structures de coordination communes, des services à la demande, et des chaînes d'approvisionnement en produits de base plus performantes, qui garantissent l'acheminement rapide des secours aux réfugiés et aux communautés d'accueil et améliorent la qualité des services de santé publique et de nutrition fournis par l'État.
81. Donnant suite aux enseignements tirés de l'évaluation indépendante du PSP pour 2018-2023, le bureau de pays a élaboré une stratégie relative à la chaîne d'approvisionnement qui est prise en compte en interne dans l'ensemble du portefeuille du PSP et adaptée à l'extérieur, afin de mettre à la disposition du Kenya et de ses partenaires du système des Nations Unies des services liés à la chaîne d'approvisionnement qui soient solides et inclusifs tout en étant durables d'un point de vue social, environnemental et économique. La stratégie repose sur le savoir-faire et l'expérience acquis de longue date par le bureau de pays en matière de chaîne d'approvisionnement et détermine les investissements à réaliser pour développer de nouvelles compétences dans ce domaine qui correspondent au Plan stratégique du PAM, à la nouvelle stratégie mondiale en matière de chaîne d'approvisionnement et au rôle stratégique joué par le Kenya en Afrique de l'Est.
82. La fonction liée à la chaîne d'approvisionnement du bureau de pays sera un élément clé de la réorientation stratégique vers le renforcement des capacités en matière de protection sociale et de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, et permettra au PAM d'étendre sa prestation de services et d'appuyer les interventions collectives des Nations Unies, la programmation conjointe et les initiatives multilatérales, y compris les approches novatrices en matière de participation du secteur privé. L'évaluation régulière des lacunes en matière de connaissances et l'amélioration continue des pratiques de gestion des données et des connaissances, la production de données factuelles, la communication sur le terrain, les actions de sensibilisation, l'élaboration de politiques, la formation ainsi que la gestion des risques environnementaux et climatiques seront au cœur de la stratégie.

***Effet direct stratégique du PAM***

83. L'effet direct 4 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficients et plus efficaces).

***Domaine d'action privilégié***

84. L'effet direct 4 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

***Harmonisation avec les priorités nationales***

85. L'effet direct 4 du PSP est conforme à la cible 16 de l'ODD 17 (renforcement des partenariats mondiaux), découle du catalyseur stratégique axé sur les partenariats du Plan-Cadre de coopération et contribue son objectif 3.1.

***Produits escomptés***

86. Quatre produits obtenus à la faveur de trois activités contribueront à la réalisation de l'effet direct 4:

- Les réfugiés et les autres personnes dans une situation difficile analogue qui sont ciblés par les acteurs de l'aide humanitaire et du développement recueillent les fruits de la prestation de services de transport aérien efficaces et efficients assurée par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, ce qui leur permet de bénéficier d'une assistance en temps utile.
- Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement peuvent être rapidement redéployés et évacués par avion pour des raisons médicales ou des questions de sécurité par l'intermédiaire du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies.
- Les projets financés par la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes et d'autres organisations d'aide bénéficient des vols humanitaires de l'Union européenne, gérés par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, ce qui permet la mise en œuvre des projets.
- Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement ont accès à des services à la demande et à des chaînes d'approvisionnement efficaces et efficients.

### **Activités essentielles**

*Activité 7: Faire bénéficier tous les acteurs de l'aide humanitaire et du développement des prestations assurées par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies*

87. Le PAM, qui coordonne l'UNHAS, assure des services aériens fiables et économiques, qui permettent aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement d'atteindre des bénéficiaires dans des lieux n'étant pas desservis par les compagnies aériennes commerciales, et garantissent l'efficacité des opérations sur le terrain et la sécurité du personnel. L'UNHAS transporte des passagers et des marchandises d'importance vitale et facilite les évacuations sanitaires et autres du personnel humanitaire. Il coopère avec l'Autorité kényane de l'aviation civile et l'Autorité fédérale des aéroports du Kenya pour le renforcement des capacités et l'amélioration des infrastructures aéronautiques.

*Activité 8: Fournir des services aériens d'aide humanitaire à l'appui de projets financés par la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes*

88. L'UNHAS fournira des services aériens à la demande dans le cadre de projets mis en œuvre sous l'égide de la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes, en transportant des passagers et des marchandises vers des destinations au Kenya.

*Activité 9: Fournir des services à la demande à la communauté de l'aide humanitaire et du développement*

89. Le PAM aidera les pouvoirs publics au niveau national et au niveau des comtés et la communauté humanitaire à améliorer la coordination logistique, la gestion de l'information et les services, et à renforcer la capacité d'approvisionnement, qui est essentielle pour l'efficacité des interventions. En tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies, le PAM appuiera les initiatives liées à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, dont la création de centres locaux de services partagés. Il fournira toute une gamme de services logistiques et administratifs à la demande, accessibles à la communauté de l'aide humanitaire et du développement.

### **Partenariats**

90. Au Kenya, la chaîne d'approvisionnement du PAM repose sur un vaste réseau de prestataires de services et de partenaires, un personnel qualifié dans les domaines de la logistique, de la vente au détail, de l'analyse et du développement des marchés et des relations de longue date avec les pouvoirs publics et les partenaires locaux, ce qui fait du PAM à la fois un partenaire de choix et un prestataire en dernier ressort de services liés à la chaîne d'approvisionnement, lorsque des lacunes sont constatées. La stratégie relative à la chaîne d'approvisionnement du bureau de pays décrit en détail l'approche adoptée en matière de partenariats.

### **Hypothèses**

91. Cet effet direct repose sur l'hypothèse que le manque de compagnies aériennes commerciales fiables pour desservir les zones ciblées persistera, que les services communs gérés par le PAM seront fortement sollicités par la communauté humanitaire, que l'accès aux zones ciblées dépendra toujours des vols de l'UNHAS et que les financements nécessaires sont mobilisés.

### **Stratégie de transition et de transfert des responsabilités**

92. Le transfert des chaînes d'approvisionnement aux autorités fait partie intégrante de la stratégie du bureau de pays en la matière. La transition s'effectuera progressivement, sera adaptée aux systèmes publics et prendra en considération les besoins et les préférences à l'échelle locale. En ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement, le PAM passera du rôle d'exécutant à celui de facilitateur et du rôle de "pilote" à celui de "copilote" au cours de la période d'exécution du PSP et au-delà.

## **4. Modalités d'exécution**

### **4.1 Analyse des bénéficiaires**

93. Tous les réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés dans les camps et les zones d'installation recevront une assistance alimentaire. Concernant les populations touchées par une crise, le PAM ciblera les zones en s'appuyant sur les évaluations réalisées par le groupe directeur pour la sécurité alimentaire au Kenya, le ciblage communautaire permettant de recenser les ménages en situation d'insécurité alimentaire. Les critères de ciblage pour le traitement de la malnutrition aiguë modérée prennent en compte l'état nutritionnel des bénéficiaires et sont conformes aux directives nationales sur la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë sévère; le ciblage pour la prévention de la malnutrition tient compte de la vulnérabilité liée à l'état physiologique – filles et femmes enceintes ou allaitantes et enfants âgés de 6 à 23 mois.
94. Les activités axées sur les moyens d'existence et le renforcement de la résilience concerneront les communautés en situation d'insécurité alimentaire persistante. Elles cibleront de manière égale les hommes et les femmes de différents âges et groupes susceptibles de participer aux activités de renforcement de la résilience au niveau communautaire, compte tenu des tendances observées lors des évaluations du groupe directeur pour la sécurité alimentaire et du ciblage communautaire des ménages, et sur la base d'analyses ventilées par sexe et par âge ainsi que sous l'angle de la diversité.
95. Le ciblage des populations pour les activités en lien avec les interventions face aux crises et le renforcement de la résilience pourra s'effectuer à partir du registre social national, qui contient des données actualisées sur les ménages à risque ayant été classés à des fins de sélection et de pré-ciblage en vue d'une éventuelle participation à un programme. Les ménages pré-ciblés seront soumis à d'autres critères de ciblage et à une validation communautaire participative avant de pouvoir participer à un programme.

96. Tous les bénéficiaires ciblés de niveau 1 seront enregistrés électroniquement, soit à l'aide de la plateforme pour la gestion des bénéficiaires et des transferts du PAM, soit à l'aide du système de gestion des bénéficiaires du bureau de pays, en fonction des besoins spécifiques du programme. Les données seront harmonisées et coordonnées avec celles des systèmes publics existants. La gestion des données concernant les bénéficiaires se fera dans le respect des directives du PAM en matière de protection des données et de la loi kényane de 2019 sur la protection des données. Une analyse d'impact sur la protection des données personnelles sera réalisée afin de mieux protéger la vie privée des bénéficiaires. Le PAM s'efforcera en outre de garantir une prise en compte effective de l'égalité femmes-hommes, de l'inclusion et de la protection à tous les niveaux de la gestion des bénéficiaires.
97. La protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles fait partie intégrante de la culture organisationnelle du PAM. Au Kenya, le PAM est membre du réseau interinstitutions pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et dispose de référents chargés de cette question dans tous ses bureaux. Ces référents jouent un rôle primordial pour ce qui est de recenser, de consigner et de signaler tout problème en vue d'y remédier au moyen d'un mécanisme institutionnel de signalement et d'intervention bien établi et fonctionnel. Afin d'assurer la conformité des programmes avec les normes de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, les référents fournissent en outre, en collaboration avec l'équipe chargée de la problématique femmes-hommes et de la protection, un soutien systématique en organisant régulièrement des cours de perfectionnement ainsi que des activités de sensibilisation à l'intention de leurs collègues, des partenaires, des membres de la communauté et d'autres parties prenantes de premier plan, consacrées à l'action que mène le PAM avec fermeté dans ce domaine.

#### **4.2 Transferts**

98. Le PAM fournira aux réfugiés une assistance vitale sous la forme de distributions de vivres et de transferts de type monétaire, en élargissant l'assistance de type monétaire afin de stimuler le développement économique local. Il passera progressivement des transferts de type monétaire assortis de restrictions à des transferts sans restriction, ce qui donnera une plus grande liberté de choix aux bénéficiaires, tout en assurant un accès équitable aux hommes et aux femmes. Cette transition dépendra fortement des dispositions de la loi de 2021 sur les réfugiés, dont le texte n'a pas encore été publié.
99. Les transferts de type monétaire seront utilisés en priorité pour l'assistance vitale apportée aux Kényans dans des situations d'urgence. Des rations en nature seront distribuées si les marchés ne fonctionnent pas efficacement ou en cas d'impossibilité de recourir à des transferts de type monétaire. En collaboration avec le groupe de travail sur l'assistance monétaire au Kenya, le PAM continuera de suivre l'évolution des prix et ajustera la valeur des transferts de type monétaire pour maintenir le pouvoir d'achat des bénéficiaires.
100. Les transferts de vivres non assortis de conditions seront suspendus ou réduits à partir de 2025 pour les réfugiés et demandeurs d'asile qui auront atteint un degré convenable d'autosuffisance (fixé conjointement avec le HCR, les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes, dont les bénéficiaires). Ce changement concernera principalement les ménages dont les revenus dépassent la valeur du panier de dépenses minimum fixée par le groupe de travail sur l'assistance monétaire au Kenya.

### 4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

101. Prenant acte des recommandations issues de l'examen à mi-parcours et de l'évaluation indépendante du PSP pour 2018-2023, le bureau de pays a procédé à une planification des effectifs destinée à renforcer les capacités de ses bureaux de terrain dans les zones arides et semi-arides et à lui permettre de mener à bien son action visant à "sauver des vies pour changer la vie", qui est au cœur du PSP. Le bureau de pays renforcera les capacités des bureaux auxiliaires de Dadaab et de Kakuma en les dotant de personnel ayant les compétences requises pour accompagner la transition entre camps et zones d'installation dans le cadre de l'opération en faveur des réfugiés, notamment en ce qui concerne les programmes inclusifs axés sur la résilience et l'autosuffisance qui tiennent compte des questions de protection et sont propres à transformer les relations entre les femmes et les hommes. Le bureau de pays veillera à ce que les agents sur le terrain disposent de compétences accrues en matière de nutrition, de problématique femmes-hommes, de suivi et d'évaluation. Il se dotera en outre de compétences spécialisées, dans le domaine de l'ingénierie hydrologique par exemple, pour les programmes de résilience. La direction du bureau de pays a également approuvé des systèmes d'organisation du temps de travail pour les bureaux de terrain et les bureaux auxiliaires situés dans des lieux d'affectation éloignés et difficiles. Le bureau de pays poursuivra ses efforts en vue d'atteindre la parité femmes-hommes, en s'efforçant d'attirer et de fidéliser le personnel féminin, en particulier sur le terrain. Il continuera d'encourager les possibilités de progression et d'apprentissage, en faisant son possible pour recruter des effectifs plus diversifiés et en offrant des possibilités aux jeunes et aux personnes en handicapées chaque fois que cela est possible.

### 4.4 Partenariats

102. La collaboration avec le Gouvernement du Kenya et les administrations des comtés dans les régions arides et semi-arides est un élément déterminant pour le PAM, dans sa transition d'un rôle d'exécutant à un rôle de catalyseur. Le PAM est un partenaire privilégié dans les comtés, comme le montrent les accords et les plans de travail annuels conjoints alignés sur les plans de développement intégrés des comtés et le cofinancement. À l'échelle du système des Nations Unies, le Plan-cadre de coopération établi pour le Kenya pour 2022-2026 appelle à une réorientation durable vers la collaboration, le but étant de mettre en œuvre au moins 50 pour cent du portefeuille de ses activités dans le cadre de programmes conjoints. Le PAM s'appuie de plus en plus sur le savoir-faire interinstitutions, notamment dans les domaines transversaux que sont la problématique femmes-hommes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Fonds des Nations Unies pour la population), la protection (groupe de travail des Nations Unies sur la protection, réseau interinstitutions pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles), l'environnement (Programme des Nations Unies pour l'environnement, FAO) et la nutrition (UNICEF, Ministère de la santé), ainsi que sur les ministères compétents. Le PAM entend former des coalitions qui auront un impact à grande échelle, en s'associant à d'autres entités des Nations Unies au Kenya et en étendant l'action menée conjointement dans le cadre de l'accord conclu en 2022 entre les organismes ayant leur siège à Rome sur la collaboration au Kenya.

103. Le Bureau du PAM au Kenya est conscient du fait que, à l'échelle mondiale, la demande d'assistance alimentaire excède les ressources disponibles. Le PAM œuvrera de concert avec le Gouvernement et ses partenaires de développement pour obtenir un financement multilatéral, dont des fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour les programmes conjoints; des modèles de financement mixtes réunissant des acteurs du secteur privé et des fondations; la participation d'institutions financières internationales comme le Groupe de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement; et la contribution de mécanismes nationaux et internationaux de financement de la lutte contre les changements climatiques offrant une source de financement nouvelle et complémentaire pour les initiatives en faveur du développement dans les zones arides et semi-arides. Le PAM poursuivra sa collaboration avec les organismes universitaires et les instituts de recherche nationaux et internationaux, les associations professionnelles et les réseaux de spécialistes nationaux et régionaux.
104. Le PAM travaille en partenariat avec un grand nombre d'acteurs nationaux et internationaux intervenant en aval, y compris des organisations de la société civile représentant toutes les catégories de la population, afin de garantir la mobilisation des communautés et d'obtenir des résultats permettant de franchir le "dernier kilomètre". Parmi ces partenaires figurent des organisations représentant les femmes, les personnes en handicapées, les personnes vivant avec le VIH et les jeunes.

## **5. Gestion de la performance et évaluation**

### **5.1 Modalités de suivi et d'évaluation**

105. Au Kenya, le PAM dispose d'un système de suivi et d'évaluation fiable qui tient compte de la problématique femmes-hommes, pleinement conforme à son Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025 ainsi qu'aux systèmes de suivi et d'évaluation du Kenya et du Plan-cadre de coopération. Ce système s'inspire d'une stratégie consistant essentiellement à renforcer le suivi des effets directs, des processus et des produits afin d'améliorer la prise de décisions concernant les programmes; à réaliser des examens, des études et des évaluations permettant de mesurer la performance des activités du PAM et leur incidence sur les bénéficiaires en fonction du sexe, de l'âge et de la diversité du groupe d'appartenance; à maintenir les systèmes de gestion des risques en recensant et en suivant les risques et en procédant à un échantillonnage fondé sur les risques; à renforcer la capacité de suivi et d'évaluation sur le terrain pour pouvoir détecter et suivre les problèmes en temps voulu et de manière cohérente; à garantir le respect du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées grâce à des mécanismes permettant d'établir une communication dans les deux sens avec les bénéficiaires; à déployer des technologies permettant de collecter et d'analyser les données plus rapidement et à moindre coût; et à assurer la flexibilité nécessaire pour instaurer des processus de suivi innovants et étendre et intensifier le suivi, en fonction des besoins, notamment lors de la transposition à plus grande échelle des activités menées pour faire face à des situations d'urgence.
106. Il existe un plan de suivi, d'examen et d'évaluation. Les indicateurs de produits feront l'objet d'un suivi régulier par l'intermédiaire de COMET, l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace. Des valeurs de référence seront établies et serviront de points de repère pour le suivi et l'évaluation des effets directs. Le PAM contrôlera régulièrement les processus de suivi afin de s'assurer du respect des conditions de mise en œuvre de l'activité et de garantir la satisfaction des bénéficiaires. Les données relatives aux personnes seront ventilées par sexe, par âge et par handicap. Un suivi commun sera assuré avec les principales parties prenantes.

107. Le PAM maintiendra des mécanismes communautaires de remontée de l'information par lesquels les bénéficiaires pourront prendre contact directement, donner leur avis et présenter des réclamations, ce qui permettra de mieux cerner les ajustements à apporter au programme. Un examen à mi-parcours du PSP sera effectué pour mesurer les progrès accomplis et apporter des modifications, et une évaluation indépendante finale sera menée au cours de l'avant-dernière année de la mise en œuvre du PSP. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation indépendante du PSP pour 2018-2023, une évaluation décentralisée sera effectuée, et portera sur les activités d'autosuffisance relevant de l'effet direct 1 du PSP. Le cas échéant, le PAM fera réaliser des examens et des études supplémentaires en vue de produire des données factuelles à l'appui de l'apprentissage, de la programmation adaptative et de la responsabilité à l'égard des bénéficiaires.

## **5.2 Gestion des risques**

108. La gestion des risques est dûment prise en compte dans la structure de gestion du Bureau du PAM au Kenya. Son registre des risques recense les risques encourus et les mesures prises pour les atténuer. Il est établi à partir des registres des risques des bureaux de terrain, qui sont le fruit des évaluations sur le terrain de l'environnement des risques opérationnels.

### ***Risques stratégiques***

109. La réalisation des effets directs du PSP dépendra de la disponibilité des fonds. Les grandes orientations du nouveau Gouvernement, fondées sur ses besoins prioritaires, peuvent avoir une incidence sur la réalisation des objectifs stratégiques du PAM. Du fait de l'adoption de la loi de 2021 sur les réfugiés, il conviendra de mener des activités de sensibilisation conjointement avec le HCR, les donateurs et d'autres partenaires du Gouvernement tandis que la réglementation et les plans correspondants seront élaborés. Le PAM suivra et évaluera les changements d'orientation et dialoguera avec les responsables gouvernementaux concernés de manière à assurer une parfaite adéquation et un positionnement stratégique pour la mise en œuvre des programmes.

### ***Risques opérationnels***

110. Les ruptures et les goulets d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement ainsi que la réglementation nationale amèneront le bureau de pays à mieux analyser les transports et la chaîne d'approvisionnement afin d'anticiper tout changement sur le marché et d'adapter les structures existantes pour assurer le dialogue avec les administrations. La montée de l'insécurité dans les comtés arides et semi-arides, sous l'effet des menaces terroristes, des conflits claniques et des insurrections dans les pays voisins, peut avoir des répercussions négatives sur les opérations, le personnel, les partenaires et les bénéficiaires. Le PAM forme son personnel aux systèmes de gestion de la sécurité des Nations Unies pour garantir sa sûreté et sa sécurité.

### ***Risques fiduciaires***

111. Le PAM veille à ce que le personnel soit conscient des risques de fraude et de corruption et collabore avec les bureaux de terrain pour consolider les stratégies de gestion des risques de fraude. Il continuera de procéder à des vérifications d'usage pour les partenaires et les fournisseurs et d'évaluer régulièrement les risques en cas de suspicion de fraude. Les mécanismes d'assurance interne seront encore renforcés pour veiller à la mise en place de garanties adéquates.

### ***Risques financiers***

112. Le bureau de pays suivra l'évolution des effets de la crise alimentaire mondiale sur la hausse des prix des produits alimentaires et la dépréciation du shilling kényan.

### 5.3 Garanties sociales et environnementales

113. Conformément à son cadre pour la durabilité environnementale et sociale de 2021, le PAM intégrera davantage l'analyse des risques en la matière dans l'ensemble de ses opérations sur le terrain, y compris les activités axées sur la transition des réfugiés, la résilience et les moyens d'existence ainsi que le renforcement des capacités dans les zones arides et semi-arides du Kenya. Tout en aidant les communautés à trouver des moyens de mieux anticiper les chocs climatiques et à s'y adapter, le PAM poursuivra les actions visant à prévenir la dégradation des terres et à promouvoir leur remise en état, l'adoption de solutions fondées sur la nature ainsi que la gestion durable de l'eau. Des profils de risque climatique serviront de base à des mesures d'anticipation et les mesures prises localement pour s'adapter aux changements climatiques seront encouragées en vue d'améliorer la capacité de production des petits exploitants et de les aider à mieux gérer des écosystèmes de plus en plus fragiles. Le PAM continuera d'investir dans des systèmes de gestion durables afin de réduire l'impact qu'ont sur l'environnement les opérations d'appui, notamment les activités liées à la chaîne d'approvisionnement, et de promouvoir davantage des pratiques socialement responsables et inclusives en matière de travail, une participation communautaire suivant les meilleures pratiques en vigueur en la matière ainsi que la responsabilité à l'égard des populations touchées.

## 6. Des ressources axées sur les résultats

### 6.1 Budget du portefeuille de pays

114. Le financement nécessaire à la mise en œuvre du présent PSP sur quatre ans s'élève à 1,4 milliard de dollars. Sur ce montant, 80 pour cent seront alloués à l'effet direct 1 du PSP axé sur les interventions face aux crises (contre 64 pour cent en 2022), 15 pour cent à l'effet direct 2 axé sur le renforcement de la résilience (30 pour cent en 2022), 3 pour cent à l'effet direct 3 sur les causes profondes (contre 3 pour cent en 2022) et 2 pour cent à l'effet direct 4 sur les interventions face aux crises (contre 3 pour cent en 2022). Le budget fait apparaître une augmentation significative des fonds alloués aux interventions d'urgence, une réorientation stratégique vers la mise en place de systèmes alimentaires résilients face aux changements climatiques et le renforcement des capacités aux niveaux national et local. Le PAM consacra<sup>23</sup> 15 pour cent du budget d'exécution aux activités relatives à la problématique femmes-hommes.

---

<sup>23</sup> Il s'agit d'une exigence propre au plan stratégique de pays qui prévoit l'allocation de 15 pour cent du budget à la problématique femmes-hommes. Ces crédits serviront à l'analyse de la problématique femmes-hommes, aux besoins en effectifs et à la formation consacrée au renforcement des capacités, aux partenariats, à l'élaboration de politiques et aux consultations au niveau des comités, à la prise en compte des questions du handicap et de l'inclusion, à l'adaptation en fonction des besoins propres aux femmes et aux hommes, aux processus de la chaîne d'approvisionnement, à l'avancement des femmes et à l'intégration de la problématique femmes-hommes dans les efforts de paix et de sécurité afin de définir des approches en matière de protection et de transformation des relations entre les femmes et les hommes. Ils permettront en outre de prendre en compte les besoins propres aux femmes et aux hommes dans le cadre de l'action climatique, des mesures d'anticipation et des initiatives axées sur l'avancement des femmes.

115. Au cours des quatre années d'exécution du PSP, les modifications budgétaires pour l'effet direct 1 seront principalement liées à l'augmentation importante prévue du nombre de réfugiés arrivant dans les camps au cours des deux premières années d'exécution du PSP et à l'évolution de l'assistance devant être fournie aux populations kényanes à risque dans des situations d'urgence, qui est désormais planifiée pour chaque année d'exécution du PSP. En outre, la période d'assistance est passée de trois à six mois par an pour répondre à la flambée mondiale des prix. S'agissant du renforcement de la résilience au titre de l'effet direct 2 du PSP, on enregistre une baisse de 35 pour cent qui reflète les meilleures hypothèses concernant des bénéficiaires en mesure de se passer de l'assistance et la réduction du calendrier d'assistance (de huit à six mois par an) ainsi que la réduction de la valeur du transfert de l'assortiment alimentaire minimum, de 75 pour cent à 50 pour cent.

<b>BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)</b>							
<b>Effet direct du plan stratégique de pays</b>	<b>Activité</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>Total</b>
1	1	92 594 634	179 495 782	178 985 138	173 536 114	88 653 216	<b>713 264 884</b>
	2	5 304 841	5 807 034	5 308 033	2 602 957	1 782 457	<b>20 805 321</b>
	3	65 635 708	85 854 709	90 665 760	96 100 334	78 874 293	<b>417 130 804</b>
2	4	32 550 902	59 681 722	56 824 352	46 422 003	21 016 302	<b>216 495 281</b>
3	5	3 156 498	7 044 842	7 115 987	6 994 394	3 155 486	<b>27 467 206</b>
	6	1 489 659	2 691 733	2 757 120	2 774 705	1 187 355	<b>10 900 572</b>
4	7	2 047 233	4 233 262	4 248 618	4 268 646	2 072 324	<b>16 870 083</b>
	8	1 094 979	2 209 555	2 223 131	2 239 351	1 119 473	<b>8 886 490</b>
	9	270 809	544 169	545 142	546 671	272 030	<b>2 178 821</b>
<b>Total</b>		<b>204 145 262</b>	<b>347 562 807</b>	<b>348 673 281</b>	<b>335 485 176</b>	<b>198 132 936</b>	<b>1 433 999 462</b>

## **6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources**

116. Au cours des quatre premières années d'exécution du PSP pour 2018-2023, le Bureau du PAM au Kenya a reçu en moyenne 117 millions de dollars chaque année; les besoins ont considérablement augmenté au cours de cette période, en raison de l'envolée des prix des denrées alimentaires et du nombre de bénéficiaires. La hausse du nombre de réfugiés s'explique par le conflit et l'aggravation de la sécheresse et a entraîné une réduction progressive des rations distribuées aux réfugiés; ces derniers ont reçu pour la dernière fois une ration complète (l'assortiment alimentaire minimum) en septembre 2018. En outre, la sécheresse record a multiplié par six le nombre de Kenyans vulnérables ayant besoin d'une assistance alimentaire, pour atteindre 4,5 millions à la fin de l'année 2022. Le prix des aliments a fortement augmenté pendant la pandémie de COVID-19 et a connu une nouvelle hausse après le déclenchement du conflit en Ukraine au début de l'année 2022.

117. La prise de conscience croissante au niveau international de la sécheresse dans la Corne de l'Afrique et des problèmes qui y sont liés s'est traduite par un soutien accru des donateurs, ce qui est une bonne chose, notamment une contribution record des États-Unis d'Amérique, et par une plus grande attention de la part des nouveaux donateurs, qui ont aidé directement à sauver des vies en 2022. Le PAM entame la période d'exécution du nouveau PSP en étant confronté à des déficits de financement en ce qui concerne l'assistance humanitaire aux réfugiés et aux Kényans vulnérables. Le plan d'action du bureau de pays en matière de partenariats préconise de se tourner vers des financements obtenus grâce à l'établissement de partenariats avec les institutions financières internationales et le Gouvernement kényan, et de réfléchir aux possibilités offertes par le secteur privé, tout en continuant à entretenir les relations nouées avec la base actuelle de donateurs.

## ANNEXE I

## CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LE KENYA (JUILLET 2023-JUIN 2027)

## ODD 2: Faim zéro

## Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation

**Effet direct 1 du plan stratégique de pays: D'ici à 2027, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les populations en situation d'insécurité alimentaire dans des contextes d'urgence au Kenya bénéficient d'un accès équitable à une alimentation saine et nutritive en quantité suffisante ainsi qu'à des solutions inclusives, tenant compte de la problématique femmes-hommes et à dimension nutritionnelle pour parvenir à l'autosuffisance**

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Tient compte de la nutrition

## Hypothèses

L'économie croît; la décentralisation est efficace; des ressources sont systématiquement allouées aux interventions prévues (financement durablement assuré à long terme); des partenariats solides sont en place; la question de l'évolution des comportements est abordée de manière radicalement différente; le secteur privé poursuit son développement et est dynamique; la situation est stable à l'échelle locale et régionale; l'appui aux politiques et l'assistance technique et budgétaire sont favorisés par la stabilité de la situation sur le plan politique et l'adhésion des acteurs nationaux et à l'échelle des comtés; les politiques et stratégies pertinentes sont financées et mises en œuvre.

## Indicateurs d'effet direct

Évolution annuelle du taux de scolarisation

Taux de fréquentation scolaire

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Taux d'obtention de diplôme

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération

Nombre d'interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition à l'école que le PAM mène parallèlement à ses activités d'alimentation scolaire

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques et d'instruments législatifs nouveaux ou adaptés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Pourcentage d'activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs ayant contribué à l'amélioration de l'état de la végétation et des sols

Pourcentage de personnes atteintes de malnutrition aiguë modérée qui bénéficient de services de soins (couverture)

Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Proportion de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages sur le plan de l'environnement

Ressources mobilisées (valeur en dollars) pour les systèmes nationaux contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD avec l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Taux de poursuite des études (par niveau)

## Activités et produits

### 1. Fournir une assistance alimentaire et des aliments riches en nutriments aux réfugiés dans les camps et les zones d'installation, ainsi qu'aux communautés d'accueil environnantes (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)

Les réfugiés en situation d'insécurité alimentaire reçoivent des transferts en nature et des transferts de type monétaire de manière équitable et sûre pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Les enfants âgés de 6 à 59 mois, qu'ils soient réfugiés ou appartiennent aux communautés d'accueil environnantes, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes ainsi que les personnes atteintes du VIH ou de la tuberculose reçoivent des aliments nutritifs spécialisés et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard: 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

Les enfants âgés de 6 à 59 mois, qu'ils soient réfugiés ou appartiennent aux communautés d'accueil environnantes, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes ainsi que les personnes atteintes du VIH ou de la tuberculose reçoivent des aliments nutritifs spécialisés et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë (Catégorie de produit: B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard: 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

Les enfants âgés de 6 à 59 mois, qu'ils soient réfugiés ou appartiennent aux communautés d'accueil environnantes, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes ainsi que les personnes atteintes du VIH ou de la tuberculose reçoivent des aliments nutritifs spécialisés et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard: 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

Les enfants réfugiés ou appartenant aux communautés d'accueil environnantes bénéficient de transferts de produits alimentaires chaque jour où ils fréquentent l'école maternelle et l'école primaire, afin d'améliorer la scolarisation et l'assiduité (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Les enfants réfugiés ou appartenant aux communautés d'accueil environnantes bénéficient de transferts de produits alimentaires chaque jour où ils fréquentent l'école maternelle et l'école primaire, afin d'améliorer la scolarisation et l'assiduité (Catégorie de produit N: Alimentation scolaire assurée. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

## **2. Assurer au profit des réfugiés dans les zones d'installation et les communautés d'accueil environnantes des activités axées sur le renforcement des capacités et leur apporter un soutien technique afin d'accroître leur autosuffisance (1.7: Acquisition de compétences et création de moyens d'existence au niveau des individus et des ménages)**

Les réfugiés, les communautés d'accueil environnantes et les acteurs du marché bénéficient d'activités de renforcement des capacités et d'appui technique inclusives et tenant compte de la problématique femmes-hommes, ce dans le but d'accroître l'autosuffisance et d'assurer un accès équitable à des aliments sains, nutritifs et d'un prix abordable (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Les réfugiés, les communautés d'accueil environnantes et les acteurs du marché bénéficient d'activités de renforcement des capacités et d'appui technique inclusives et tenant compte de la problématique femmes-hommes, ce dans le but d'accroître l'autosuffisance et d'assurer un accès équitable à des aliments sains, nutritifs et d'un prix abordable (Catégorie de produit: D: Actifs créés. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Les réfugiés, les communautés d'accueil environnantes et les acteurs du marché bénéficient d'activités de renforcement des capacités et d'appui technique inclusives et tenant compte de la problématique femmes-hommes, ce dans le but d'accroître l'autosuffisance et d'assurer un accès équitable à des aliments sains, nutritifs et d'un prix abordable (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Les réfugiés, les communautés d'accueil environnantes et les acteurs du marché bénéficient d'activités de renforcement des capacités et d'appui technique inclusives et tenant compte de la problématique femmes-hommes, ce dans le but d'accroître l'autosuffisance et d'assurer un accès équitable à des aliments sains, nutritifs et d'un prix abordable (Catégorie de produit: F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Les réfugiés, les communautés d'accueil environnantes et les acteurs du marché bénéficient d'activités de renforcement des capacités et d'appui technique inclusives et tenant compte de la problématique femmes-hommes, ce dans le but d'accroître l'autosuffisance et d'assurer un accès équitable à des aliments sains, nutritifs et d'un prix abordable (Catégorie de produit: G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

### **3. Fournir aux populations kényanes vulnérables se trouvant dans un contexte d'urgence une assistance alimentaire et des aliments riches en nutriments, tout en assurant à leur profit des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)**

Les ménages kényans en situation d'insécurité alimentaire dans des contextes d'urgence bénéficient d'une assistance alimentaire ou d'une assistance de type monétaire non assortie de conditions visant à répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Les ménages kényans en situation d'insécurité alimentaire dans des contextes d'urgence bénéficient d'une assistance alimentaire ou d'une assistance de type monétaire non assortie de conditions visant à répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (Catégorie de produit: B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Les ménages kényans en situation d'insécurité alimentaire dans des contextes d'urgence bénéficient d'une assistance alimentaire ou d'une assistance de type monétaire non assortie de conditions visant à répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Les enfants kényans âgés de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes sous traitement antirétroviral ou sous traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe reçoivent des aliments nutritifs spécialisés et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard: 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

Les enfants kényans âgés de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes sous traitement antirétroviral ou sous traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe reçoivent des aliments nutritifs spécialisés et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë (Catégorie de produit: B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard: 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

Les enfants kényans âgés de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes sous traitement antirétroviral ou sous traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe reçoivent des aliments nutritifs spécialisés et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

Les enfants kényans âgés de 6 à 59 mois, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes sous traitement antirétroviral ou sous traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe reçoivent des aliments nutritifs spécialisés et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard: 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

#### **Cible 4 de l'ODD: Système alimentaire durable**

**Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les populations en situation d'insécurité alimentaire et exposées aux risques, en particulier les femmes et les jeunes, dans les communautés rurales et urbaines ciblées, sont plus résilientes face aux changements climatiques et aux autres chocs et bénéficient de systèmes alimentaires plus inclusifs, de moyens d'existence améliorés et d'un meilleur accès à une alimentation sûre, saine et durable**

Effet direct stratégique 3 du PAM: Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Tient compte de la nutrition

#### **Hypothèses**

L'économie croît; la décentralisation est efficace; des ressources sont systématiquement allouées aux interventions prévues (financement durablement assuré à long terme); des partenariats solides sont en place; la question de l'évolution des comportements est abordée de manière radicalement différente; le secteur privé poursuit son développement et est dynamique; la situation est stable à l'échelle locale et régionale; l'appui aux politiques et l'assistance technique et budgétaire sont favorisés par la stabilité de la situation sur le plan politique et l'adhésion des acteurs nationaux et à l'échelle des comtés; les politiques et stratégies pertinentes sont financées et mises en œuvre.

#### **Indicateurs d'effet direct**

Pourcentage moyen de pertes après récolte des petits exploitants agricoles pendant l'étape du stockage

Score évaluant l'avantage de l'adaptation aux changements climatiques

Score évaluant les capacités de résilience face aux changements climatiques

Score des services climatologiques

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Indice de capacité d'investissement

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques et d'instruments législatifs nouveaux ou adaptés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Pourcentage d'activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs ayant contribué à l'amélioration de l'état de la végétation et des sols

Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés faisant état d'une augmentation de la production de cultures nutritives

Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés vendant leur production par l'intermédiaire de regroupements de producteurs appuyés par le PAM

Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

Proportion de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages sur le plan de l'environnement

Ressources mobilisées (valeur en dollars) pour les systèmes nationaux contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD avec l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Valeur des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

Quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

## Activités et produits

### **4. Fournir un appui intégré en matière d'adaptation aux changements climatiques pour permettre aux communautés à risque, dont les petits producteurs et d'autres acteurs de la filière, de produire, de regrouper la production, de créer de la valeur ajoutée, d'accéder aux marchés, de réduire les pertes alimentaires et de consommer des aliments sûrs et sains (1.9: Mesures de protection contre les chocs climatiques)**

Les populations en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité sur le plan nutritionnel bénéficient de filières plus axées sur la nutrition qui leur permettent de diversifier leur alimentation et de s'alimenter plus sainement (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

Les populations en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité sur le plan nutritionnel bénéficient de filières plus axées sur la nutrition qui leur permettent de diversifier leur alimentation et de s'alimenter plus sainement (Catégorie de produit: E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

Les populations en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité sur le plan nutritionnel bénéficient de filières plus axées sur la nutrition qui leur permettent de diversifier leur alimentation et de s'alimenter plus sainement (Catégorie de produit: F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

Les ménages en situation d'insécurité alimentaire vivant dans les comtés arides du Kenya les plus touchés par la sécheresse bénéficient d'un filet de sécurité saisonnier et d'autres mesures de protection qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels et de protéger leurs moyens d'existence (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard: 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

Les ménages en situation d'insécurité alimentaire vivant dans les comtés arides du Kenya les plus touchés par la sécheresse bénéficient d'un filet de sécurité saisonnier et d'autres mesures de protection qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels et de protéger leurs moyens d'existence (Catégorie de produit: E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard: 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

Les acteurs à l'échelle du pays, des comtés et des communautés peuvent, grâce à des partenariats multipartites et à des partenariats publics-privés, transposer à plus grande échelle des modèles économiques innovants et des technologies vertes qui rendent les systèmes alimentaires durables et résilients face aux changements climatiques (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

Les communautés ciblées en situation d'insécurité alimentaire et exposées à des risques, en particulier les femmes et les jeunes, recueillent les fruits des activités axées sur la gestion intégrée des risques climatiques et sur l'adaptation, dont la gestion des ressources naturelles et l'amélioration des pratiques agricoles, la création d'actifs, la diversification des moyens d'existence et l'accès à l'information sur le climat et aux services financiers (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

Les communautés ciblées en situation d'insécurité alimentaire et exposées à des risques, en particulier les femmes et les jeunes, recueillent les fruits des activités axées sur la gestion intégrée des risques climatiques et sur l'adaptation, dont la gestion des ressources naturelles et l'amélioration des pratiques agricoles, la création d'actifs, la diversification des moyens d'existence et l'accès à l'information sur le climat et aux services financiers (Catégorie de produit: D: Actifs créés. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

Les communautés ciblées en situation d'insécurité alimentaire et exposées à des risques, en particulier les femmes et les jeunes, recueillent les fruits des activités axées sur la gestion intégrée des risques climatiques et sur l'adaptation, dont la gestion des ressources naturelles et l'amélioration des pratiques agricoles, la création d'actifs, la diversification des moyens d'existence et l'accès à l'information sur le climat et aux services financiers (Catégorie de produit: E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

Les communautés ciblées en situation d'insécurité alimentaire et exposées à des risques, en particulier les femmes et les jeunes, recueillent les fruits des activités axées sur la gestion intégrée des risques climatiques et sur l'adaptation, dont la gestion des ressources naturelles et l'amélioration des pratiques agricoles, la création d'actifs, la diversification des moyens d'existence et l'accès à l'information sur le climat et aux services financiers (Catégorie de produit: G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

Les petits producteurs ciblés et d'autres acteurs de la filière, en particulier les femmes et les jeunes, bénéficient d'un accès plus équitable aux intrants et aux services agricoles, de la diversification des marchés agricoles et d'approches innovantes en matière de gestion des pertes et du gaspillage alimentaires, de la création de valeur ajoutée et de l'augmentation des possibilités d'emploi, ce qui leur permet d'améliorer leur productivité et leurs revenus à partir de sources diversifiées (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

Les petits producteurs ciblés et d'autres acteurs de la filière, en particulier les femmes et les jeunes, bénéficient d'un accès plus équitable aux intrants et aux services agricoles, de la diversification des marchés agricoles et d'approches innovantes en matière de gestion des pertes et du gaspillage alimentaires, de la création de valeur ajoutée et de l'augmentation des possibilités d'emploi, ce qui leur permet d'améliorer leur productivité et leurs revenus à partir de sources diversifiées (Catégorie de produit: E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

Les petits producteurs ciblés et d'autres acteurs de la filière, en particulier les femmes et les jeunes, bénéficient d'un accès plus équitable aux intrants et aux services agricoles, de la diversification des marchés agricoles et d'approches innovantes en matière de gestion des pertes et du gaspillage alimentaires, de la création de valeur ajoutée et de l'augmentation des possibilités d'emploi, ce qui leur permet d'améliorer leur productivité et leurs revenus à partir de sources diversifiées (Catégorie de produit: F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

Les petits producteurs ciblés et d'autres acteurs de la filière, en particulier les femmes et les jeunes, bénéficient d'un accès plus équitable aux intrants et aux services agricoles, de la diversification des marchés agricoles et d'approches innovantes en matière de gestion des pertes et du gaspillage alimentaires, de la création de valeur ajoutée et de l'augmentation des possibilités d'emploi, ce qui leur permet d'améliorer leur productivité et leurs revenus à partir de sources diversifiées (Catégorie de produit: G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

### **ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs**

#### **Cible 9 de l'ODD: Renforcement des capacités**

**Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2027, les institutions nationales et les institutions des comtés disposent de capacités, de politiques et de systèmes novateurs plus solides et plus inclusifs, notamment à la faveur des systèmes de protection sociale et de gestion des risques de catastrophe et des programmes de secours du Kenya, qui leur permettent de couvrir plus largement les populations vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de mieux leur venir en aide**

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: causes profondes

Tient  
compte de  
la nutrition

#### **Hypothèses**

L'économie croît; la décentralisation est efficace; des ressources sont systématiquement allouées aux interventions prévues (financement durablement assuré à long terme); des partenariats solides sont en place; la question de l'évolution des comportements est abordée de manière radicalement différente; le secteur privé poursuit son développement et est dynamique; la situation est stable à l'échelle locale et régionale; l'appui aux politiques et l'assistance technique et budgétaire sont favorisés par la stabilité de la situation sur le plan politique et l'adhésion des acteurs nationaux et à l'échelle des comtés; les politiques et stratégies pertinentes sont financées et mises en œuvre.

#### **Indicateurs d'effet direct**

Indice des capacités de préparation aux situations d'urgence

Nombre d'interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition à l'école que le PAM mène parallèlement à ses activités d'alimentation scolaire

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec l'aide du PAM

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été renforcés ou élaborés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation

Nombre de politiques et d'instruments législatifs nouveaux ou adaptés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de personnes couvertes (bénéficiaires indirects du PAM) par les systèmes ou programmes nationaux de protection sociale auxquels le PAM a apporté un appui technique

Ressources mobilisées (valeur en dollars) pour les systèmes nationaux contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD avec l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Indice d'alimentation scolaire de l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation

Stratégie de transition pour les activités en faveur de la santé et de la nutrition à l'école, notamment les activités d'alimentation scolaire, élaborée avec l'appui du PAM

## Activités et produits

### **5. Fournir des conseils techniques, une assistance et un appui au renforcement des capacités (y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire) aux institutions et aux partenaires au niveau national comme au niveau des comtés, pour étayer les filets de sécurité sociale et les systèmes et programmes de protection sociale inclusifs, propres à transformer les relations entre les femmes et les hommes, à dimension nutritionnelle et réactifs face aux chocs du Kenya, et renforcer la capacité du Kenya à se préparer aux chocs et à y faire face (1.10: Appui sectoriel en faveur de la protection sociale)**

Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité sur le plan nutritionnel recueillent les fruits de l'amélioration de la coordination, de la planification, de l'anticipation, du ciblage et de la mise en œuvre de systèmes et de programmes de protection sociale inclusifs, à dimension nutritionnelle et réactifs face aux chocs, par les institutions nationales et les institutions des comtés (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

Les institutions nationales et les institutions des comtés du Kenya bénéficient d'activités axées sur le renforcement des capacités et d'un appui en matière d'échange de connaissances, et participent à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire au profit des écoliers kenyans et de leur famille (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

Les populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient d'interventions inclusives, bien coordonnées et fondées sur des données factuelles qui prennent en compte la nutrition et le VIH et sont facilitées par les institutions nationales et les institutions des comtés, le but étant d'améliorer l'état nutritionnel de chacun à tous les stades de la vie (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

Les personnes exposées aux risques au Kenya, en particulier l'ensemble des femmes et des filles, des jeunes et des enfants des comtés arides et semi-arides et d'autres milieux vulnérables, recueillent les fruits du renforcement de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle du pays et des comtés, ainsi que des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, qui leur permet d'améliorer leur capacité d'adaptation et de résistance face aux chocs (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

#### **6. Fournir une assistance technique qui permette l'adoption d'approches novatrices, évolutives et porteuses de transformations par les administrations publiques et les autres acteurs des secteurs de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la protection sociale ainsi que les acteurs du secteur privé, aux niveaux national et infranational (2.4: Services à la demande)**

Les communautés vulnérables en situation d'insécurité alimentaire recueillent les fruits du renforcement de la capacité de l'administration nationale et des administrations des comtés ainsi que d'autres partenaires et acteurs des secteurs public et privé à innover, à élaborer conjointement et à mettre en œuvre à l'échelle voulue des initiatives de lutte contre la faim qui soient inclusives, porteuses de transformations et fondées sur des données factuelles (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

Les communautés vulnérables en situation d'insécurité alimentaire recueillent les fruits du renforcement de la capacité de l'administration nationale et des administrations des comtés ainsi que d'autres partenaires et acteurs des secteurs public et privé à innover, à élaborer conjointement et à mettre en œuvre à l'échelle voulue des initiatives de lutte contre la faim qui soient inclusives, porteuses de transformations et fondées sur des données factuelles (Catégorie de produit: H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard: 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

## Cible 16 de l'ODD: Partenariats mondiaux

**Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2027, les administrations au niveau national et au niveau des comtés, les organismes des Nations Unies et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement ont accès à des services efficaces et efficients liés à la chaîne d'approvisionnement, et en bénéficient**

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficients et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

## Hypothèses

L'économie croît; la décentralisation est efficace; des ressources sont systématiquement allouées aux interventions prévues (financement durablement assuré à long terme); des partenariats solides sont en place; la question de l'évolution des comportements est abordée de manière radicalement différente; le secteur privé poursuit son développement et est dynamique; la situation est stable à l'échelle locale et régionale; l'appui aux politiques et l'assistance technique et budgétaire sont favorisés par la stabilité de la situation sur le plan politique et l'adhésion des acteurs nationaux et à l'échelle des comtés; les politiques et stratégies pertinentes sont financées et mises en œuvre.

## Indicateurs d'effet direct

Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

## Activités et produits

### **7. Faire bénéficier tous les acteurs de l'aide humanitaire et du développement des prestations assurées par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (2.3: Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies)**

Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement peuvent être rapidement redéployés et évacués par avion pour des raisons médicales ou des questions de sécurité par l'intermédiaire du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (Catégorie de produit: H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard: 5.1: Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services)

Les réfugiés et les autres personnes dans une situation difficile analogue qui sont ciblés par les acteurs de l'aide humanitaire et du développement recueillent les fruits de la prestation de services de transport aérien efficaces et efficients assurée par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, ce qui leur permet de bénéficier d'une assistance en temps utile (Catégorie de produit: H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard: 5.1: Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services)

**8. Fournir des services aériens d'aide humanitaire à l'appui de projets financés par la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (2.4: Services à la demande)**

Les projets financés par la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes et d'autres organisations d'aide bénéficient des vols humanitaires de l'Union européenne, gérés par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, ce qui permet la mise en œuvre des projets (Catégorie de produit: H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard: 5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées)

**9. Fournir des services à la demande à la communauté de l'aide humanitaire et du développement (2.4: Services à la demande)**

Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement ont accès à des services à la demande et à des chaînes d'approvisionnement efficaces et efficaces (Catégorie de produit: H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard: 5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées)

## **ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs**

### **CC.1. Protection**

#### **Indicateurs transversaux**

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

### **CC.2. Obligation redditionnelle**

#### **Indicateurs transversaux**

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.2.6: Pourcentage de partenaires coopérants du PAM inscrits sur le Portail des partenaires des Nations Unies, qui ont été évalués dans le cadre de l'évaluation des capacités des partenaires d'exécution des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

### **CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes**

#### **Indicateurs transversaux**

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.3.3: Type de transfert (produits alimentaires, espèces, bons ou aucune rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe, par âge et par type d'activité

### **CC.4. Durabilité environnementale**

#### **Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

### **CC.5. Intégration de la nutrition**

#### **Indicateurs transversaux**

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

## ODD 2: Faim zéro

### CC.1. Protection

#### Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

### CC.2. Obligation redditionnelle

#### Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.2.6: Pourcentage de partenaires coopérants du PAM inscrits sur le Portail des partenaires des Nations Unies, qui ont été évalués dans le cadre de l'évaluation des capacités des partenaires d'exécution des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

### **CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes**

#### **Indicateurs transversaux**

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.3.3: Type de transfert (produits alimentaires, espèces, bons ou aucune rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe, par âge et par type d'activité

### **CC.4. Durabilité environnementale**

#### **Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

### **CC.5. Intégration de la nutrition**

#### **Indicateurs transversaux**

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

## ANNEXE II

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ (TOUTES LES ANNÉES)										
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	Produit	Groupe de bénéficiaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total	
1	1	1	Filles	159 500	151 090	143 260	133 067	131 138	<b>159 500</b>	
			Garçons	167 750	158 905	150 670	139 949	137 921	<b>167 750</b>	
			Femmes	115 500	109 410	103 740	96 359	94 962	<b>115 500</b>	
			Hommes	107 250	101.595	96 330	89 476	88 179	<b>107 250</b>	
			<b>Total</b>	<b>550 000</b>	<b>521 000</b>	<b>494 000</b>	<b>458 850</b>	<b>452 200</b>	<b>550 000</b>	
		2 (prévention de la malnutrition)	Filles	19 946	15 288	14 608	13 744	13 216	<b>15 946</b>	
			Garçons	11 822	11 430	10 940	10 254	28 374	<b>15 946</b>	
			Femmes	38 584	43 334	30 804	29 454	28 374	<b>28 584</b>	
			Hommes	518	518	518	518	518	<b>518</b>	
			<b>Total</b>	<b>62 870</b>	<b>59 570</b>	<b>56 870</b>	<b>53 970</b>	<b>51 970</b>	<b>62 870</b>	
		2 (traitement de la malnutrition)	Filles	11 520	10 730	11 335	9 940	9 519	<b>11 520</b>	
			Garçons	7 600	7 080	7 480	6 560	6 280	<b>7 600</b>	
			Femmes	1 080	990	1 035	900	891	<b>1 080</b>	
			Hommes	-	-	-	-	-	<b>-</b>	
			<b>Total</b>	<b>20 200</b>	<b>18 800</b>	<b>19 850</b>	<b>17 400</b>	<b>16 690</b>	<b>20 200</b>	
		3	Filles	35 595	33 975	32 4040	30 600	29 025	<b>35 595</b>	
			Garçons	43 505	41 525	39 160	37 400	35 475	<b>43 505</b>	
			<b>Total</b>	<b>79 100</b>	<b>75 500</b>	<b>71 200</b>	<b>68 000</b>	<b>64 500</b>	<b>79 100</b>	
		2	4	Femmes	4 009	5 217	5 623	6 003	6 143	<b>6 143</b>
				Hommes	2 861	3093	3 667	4 287	4 347	<b>4 347</b>
<b>Total</b>	<b>6 870</b>			<b>8 310</b>	<b>9 290</b>	<b>10 290</b>	<b>10 490</b>	<b>10 490</b>		

<b>BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ (TOUTES LES ANNÉES)</b>											
<b>Effet direct du plan stratégique de pays</b>	<b>Activité</b>	<b>Produit</b>	<b>Groupe de bénéficiaires</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>Total</b>		
	3	5	Filles	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	<b>110 000</b>		
			Garçons	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	<b>160 000</b>		
			Femmes	105 000	105 000	105 000	105 000	105 000	<b>105 000</b>		
			Hommes	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	<b>125 000</b>		
			<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>		
		6 (prévention de la malnutrition)	Filles	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000			
			Garçons	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000			
			Femmes	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000			
			<b>Total</b>	<b>750 000</b>	<b>750 000</b>	<b>750 000</b>	<b>750 000</b>	<b>750 000</b>			
		6 (traitement de la malnutrition)	Filles	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000			
			Garçons	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000			
			Femmes	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000			
			<b>Total</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>180 000</b>			
		<b>Total (hors chevauchement)</b>			<b>Total</b>	<b>1 426 668</b>	<b>1 398 126</b>	<b>1 371 429</b>	<b>1 336 568</b>	<b>1 329 418</b>	<b>1 426 668</b>
		2	4	8	Filles	176 000	176 000	141 360	106 020	70 680	<b>176 000</b>
Garçons	176 000				176 000	141 360	106 020	70 680	<b>176 000</b>		
Femmes	114 000				114 000	91 200	68 400	45 600	<b>114 000</b>		
Hommes	102 600				102 600	82 080	61 560	41 040	<b>102 600</b>		
<b>Total</b>	<b>570 000</b>				<b>570 000</b>	<b>456 000</b>	<b>342 000</b>	<b>228 000</b>	<b>570 000</b>		
<b>Total (hors chevauchement)</b>			<b>Total</b>	<b>568 600</b>	<b>568 600</b>	<b>456 000</b>	<b>342 000</b>	<b>228 000</b>	<b>568 600</b>		

## ANNEXE III

**RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jours)  
PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ**

	Effet direct 1 du PSP										Effet direct 2 du PSP	
	Activité 1						Activité 3				Activité 4	
Type de bénéficiaires	Réfugiés enregistrés	Rations (assistance alimentaire générale) - alimentation institutionnelle assurée dans des établissements de santé dans le cadre de l'intervention concernant les réfugiés	Prévention de la malnutrition - filles et femmes enceintes ou allaitantes, enfants âgés de 6 à 23 mois et personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose	Traitement de la malnutrition aiguë modérée - enfants âgés de 6 à 59 mois	Traitement de la malnutrition aiguë modérée - filles et femmes enceintes ou allaitantes	Programme en milieu scolaire	Ménages touchés par une crise	Traitement de la malnutrition aiguë modérée - filles et femmes enceintes ou allaitantes	Traitement de la malnutrition aiguë modérée - enfants âgés de 6 à 59 mois	Prévention de la malnutrition - filles et femmes enceintes ou allaitantes, enfants âgés de 6 à 59 mois	Ménages en situation d'insécurité alimentaire dans les zones arides et semi-arides	
Modalité	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire
Céréales	348	250	-	-	-	150	300	-	-	-	210	-
Légumes secs	50	60	-	-	-	40	60	-	-	-	30	-
Huile	35	35	-	-	-	5	20	-	-	-	20	-
Sel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sucre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suppléments nutritionnels prêts à consommer	-	-	-	100	-	-	-	-	100	-	-	-

**RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jours)  
PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ**

Type de bénéficiaires	Effet direct 1 du PSP										Effet direct 2 du PSP	
	Activité 1						Activité 3				Activité 4	
	Réfugiés enregistrés	Rations (assistance alimentaire générale) - alimentation institutionnelle assurée dans des établissements de santé dans le cadre de l'intervention concernant les réfugiés	Prévention de la malnutrition - filles et femmes enceintes ou allaitantes, enfants âgés de 6 à 23 mois et personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose	Traitement de la malnutrition aiguë modérée - enfants âgés de 6 à 59 mois	Traitement de la malnutrition aiguë modérée - filles et femmes enceintes ou allaitantes	Programme en milieu scolaire	Ménages touchés par une crise	Traitement de la malnutrition aiguë modérée - filles et femmes enceintes ou allaitantes	Traitement de la malnutrition aiguë modérée - enfants âgés de 6 à 59 mois	Prévention de la malnutrition - filles et femmes enceintes ou allaitantes, enfants âgés de 6 à 59 mois	Ménages en situation d'insécurité alimentaire dans les zones arides et semi-arides	
Modalité	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire
SuperCereal	-	150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SuperCereal Plus	-	-	150	-	250	-	-	250	-	150	-	-
Micronutriments en poudre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total kcal/jour	1 750	1 990	591	535	984	704	1 437	984	535	591	991	-
% de kcal d'origine protéique	10,3	12,3	16,6	10,5	16,6	14,1	12,7	16,6	10,5	16,6	12,6	-

**RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jours)  
PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ**

Type de bénéficiaires	Effet direct 1 du PSP										Effet direct 2 du PSP	
	Activité 1						Activité 3				Activité 4	
	Réfugiés enregistrés	Rations (assistance alimentaire générale) - alimentation institutionnelle assurée dans des établissements de santé dans le cadre de l'intervention concernant les réfugiés	Prévention de la malnutrition - filles et femmes enceintes ou allaitantes, enfants âgés de 6 à 23 mois et personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose	Traitement de la malnutrition aiguë modérée - enfants âgés de 6 à 59 mois	Traitement de la malnutrition aiguë modérée - filles et femmes enceintes ou allaitantes	Programme en milieu scolaire	Ménages touchés par une crise	Traitement de la malnutrition aiguë modérée - filles et femmes enceintes ou allaitantes	Traitement de la malnutrition aiguë modérée - enfants âgés de 6 à 59 mois	Prévention de la malnutrition - filles et femmes enceintes ou allaitantes, enfants âgés de 6 à 59 mois	Ménages en situation d'insécurité alimentaire dans les zones arides et semi-arides	
Modalité	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire
Transferts de type monétaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3
Nombre de jours d'alimentation par an	365	365	365	365	365	170	170	365	365	180	180	180

**ANNEXE IV**

<b>TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR</b>		
<b>Type de produits alimentaires/ transferts de type monétaire</b>	<b>Total (<i>en tonnes</i>)</b>	<b>Total (<i>en dollars</i>)</b>
Céréales	203 932	108 305 388
Légumes secs	37 900	46 441 156
Huile et matières grasses	24 334	77 750 905
Aliments composés et mélanges	93 596	228 533 418
Autres	–	–
<b>Total (<i>produits alimentaires</i>)</b>	<b>359 762</b>	<b>461 030 866</b>
Transferts de type monétaire	–	517 974 517
<b>Total (<i>valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire</i>)</b>	<b>359 762</b>	<b>979 005 383</b>

## ANNEXE V

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS <i>(en dollars)</i>					
	Cible 1 de l'ODD 2 Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 4 de l'ODD 2 Effet direct stratégique 3 du PAM	Cible 9 de l'ODD 17 Effet direct stratégique 4 du PAM	Cible 16 de l'ODD 17 Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Causes profondes	Intervention face à une crise	
Transferts	1 009 136 448	178 468 104	26 465 048	25 280 578	<b>1 239 350 179</b>
Mise en œuvre	39 331 877	18 724 568	9 116 277	811 880	<b>67 984 602</b>
Coûts d'appui directs ajustés	32 471 590	6 089 281	1 110 051	813 306	<b>40 484 227</b>
<b>Total partiel</b>	<b>1 080 939 915</b>	<b>203 281 954</b>	<b>36 691 376</b>	<b>26 905 764</b>	<b>1 347 819 009</b>
Coûts d'appui indirects <i>(6,5 pour cent)</i>	70 261 094	13 213 327	1 676 402	1 029 629	<b>86 180 453</b>
<b>Total</b>	<b>1 151 201 010</b>	<b>216 495 281</b>	<b>38 367 778</b>	<b>27 935 393</b>	<b>1 433 999 462</b>

## Liste des signes utilisés dans le présent document

COVID-19	maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
ODD	objectif de développement durable
PIB	produit intérieur brut
PSP	plan stratégique de pays
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance